



Formation à l'utilisation des règles et procédures RIBG

Catalogage

Par : Équipe de soutien du RIBG
Direction des services des bibliothèques
gouvernementales

Juin 2024

PLAN DE FORMATION

1. Présentation générale

- Normes en vigueur
- Niveau de traitement
- Notice unique
- Zones locales

2. Zones MARC 21 : règles RIBG

- Monographies
- Ressources continues
- Monographies électroniques
- Ressources continues électroniques
- Autorités d'agent
- Autorités d'œuvre et d'expression

3. Directives RIBG

- Cohabitation RCAA2 et RDA

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : NORMES EN VIGUEUR

La participation au catalogue collectif du RIBG implique le respect de plusieurs normes internationales et nationales de traitement :

- **RDA et RCAA2**
- Codage en format **MARC21**
- Indexation à l'aide du Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (**RVM**)

Toutefois, les bibliothèques sont libres d'utiliser un ou des systèmes de classement qui leurs conviennent :

- LC
- Dewey
- Cadre de classement des publications gouvernementales du Québec (CCPGQ)
- Cadre de classement des publications gouvernementales canadiennes
- Classification maison

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : NIVEAU DE TRAITEMENT

Au RIBG, le catalogage doit répondre à des critères de niveau **intermédiaire-avancé**.

Dans un contexte de catalogue collectif, la **qualité du catalogage** est importante afin d'obtenir l'**uniformité** des notices créées.

Dans certaines circonstances, le traitement minimal peut cependant être envisagé. Pour plus d'information consulter le document *Catalogage minimal* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : NOTICE UNIQUE

Le module Catalogue est déployé en **mode centralisé**.

Il répond aux objectifs du **catalogue collectif** et de la **notice unique**, c'est-à-dire que le traitement bibliographique d'un document n'est réalisé qu'une seule fois.

Si plusieurs bibliothèques possèdent le même ouvrage, les bibliothèques doivent se lier à la notice bibliographique existante et y joindre leur notice d'exemplaire.

Le principe de la notice unique permet :

- Des économies d'efforts en termes de traitement
- Une recherche optimisée au catalogue et dans CUBIQ

Pour plus d'information, consulter les documents *Notices bibliographiques en double* et *Avis de modification des notices bibliographiques* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : NOTICE UNIQUE

Catalogue Édition Rapports Opérations Tables Paramètres Affichage Services Aide

Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850 / sous... (RDAMO)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2017	008/15-17 (1005)	quc
008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)		GUIDE/07 (1030)	m
GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032)		GUIDE/18 (1033)	c

Zones variables

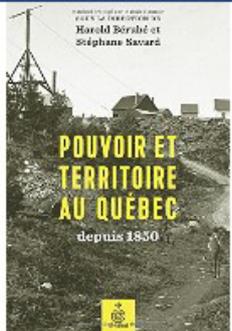
Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9782894489062 (papier)
Source cat	040	\$aQMC\$bfre\$erda
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote BAC	055	5 \$aFC2920*
Cote Dewey	082	0 4 \$a971.4/03\$223
Cote locale	090	1 \$aFC 2920 T327 P879 2017\$bQMC
Cote locale	090	1 \$aFC 2920 T327 P879 2017\$bQFO
Cote locale	090	1 \$aFC 2920 T327 P879 2017\$bQAC
Cote locale	090	1 \$a971.403 P879 2017\$bQL
Titre	245	0 0 \$aPouvoir et territoire au Québec depuis 1850 / \$c sous la direction de Harold Bérubé et Stéphane Savard ; avec la collaboration de Benoît Grenier et Michel Morissette
Publication	264	1 \$a Québec (Québec) : \$b Septentrion, \$c [2017]
Desc maté	300	\$a386 pages : \$b illustrations
Contenu	336	\$atexte \$btxt \$2 rdacontent
Média	337	\$asans médiation \$bn \$2 rdamedia
Support	338	\$avolume \$bnc \$2 rdacarrier
Bibliogr	504	\$a Comprend des références bibliographiques
Résumé	520	\$a « Comment le pouvoir s'exerce-t-il sur le territoire et, inversement, comment le territoire influence-t-il de façon déterminante le pouvoir? Alors que cette relation bidire d'historiens, de géographes, de politologues et de sociologues, elle n'a étonnamment jamais fait l'objet d'une réflexion plus globale et synthétique dans le contexte québécois, ce collectif entend poser les premiers jalons venant combler cette lacune. » – Extrait du résumé de l'éditeur
Note locale	592	\$aQL a rédigé une description analytique séparée pour chaque contribution
VM sujet	650	6 \$a Territorialité humaine \$x Politique gouvernementale \$z Québec (Province)
VM sujet	650	6 \$a Aménagement du territoire \$z Québec (Province) \$x Histoire
VM sujet	650	6 \$a Pouvoir (Sciences sociales) \$z Québec (Province) \$x Histoire
VM sujet	650	6 \$a Ressources naturelles \$z Québec (Province) \$x Gestion \$x Histoire
VM sujet	650	6 \$a Utilisation du sol \$x Politique gouvernementale \$z Québec (Province) \$x Histoire
VM nom géo	651	6 \$a Québec (Province) \$x Politique et gouvernement
VS nom pers	700	1 \$a Bérubé, Harold, \$d 1976- \$e éditeur intellectuel
VS nom pers	700	1 \$a Savard, Stéphane, \$d 1981- \$e éditeur intellectuel
VS nom pers	700	1 \$a Grenier, Benoît, \$d 1976- \$e éditeur intellectuel
VS nom pers	700	1 \$a Morissette, Michel, \$c historien \$e éditeur intellectuel
INITIALES		\$aSL \$c dnq \$d QMC \$e 20171106
INITIALES		\$aAB \$d QFO \$e 20171114
INITIALES		\$aJD \$d QAC \$e 20171120
INITIALES		\$a mj \$b im \$c daqp \$d QL \$e 20180108

1202528 QMC 2017-10-18 13:54 qmcmal 2018-01-08 11:43 qlmjb

Notice partagée par 4 bibliothèques



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : NOTICE UNIQUE



Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850 / sous la direction de Harold Bérubé et Stéphane Savard ; avec la collaboration de Benoît Grenier et Michel Morissette

Publication : Québec (Québec) : Septentrion, [2017]
Type de document : Livre imprimé

Favoris Ajouter Imprimer Partager

LOCALISATION DÉTAILS SUR LE MÊME SUJET

Notice partagée par 4 bibliothèques

🕒 Réserver

Ministère de la Culture et des Communications - Bibliothèque - Collection générale ^

FC 2920 .T327 P879 2017 - Disponible

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Bibliothèque - Territoire (QFO) - Collection générale ^

FC 2920 T327 P879 2017 - Prêté - Retour prévu le: 06/08/2018

Assemblée nationale - Bibliothèque - Collection générale ^

971.403 P879 2017 - Prêté - Retour prévu le: 23/07/2018

Bibliothèque Cécile-Rouleau - Collection générale ^

FC 2920 T327 P879 2017 - Disponible

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : ZONES LOCALES

Malgré un catalogage collectif des notices, certaines zones MARC21 sont locales, c'est-à-dire propres à chaque bibliothèque :

- 072 – Code de catégorie de sujets
- 090 - Cote locale
- 506 - Limite à la consultation
- 561 - Propriété et historique de la conservation
- 563 - Renseignements au sujet de la reliure
- 590 - Note locale : états de collection
- 592 - Note locale générale
- 595 - Note locale : particularités de l'exemplaire
- 856 - URL
- Initiales

*Une zone locale contient toujours le sigle de la bibliothèque.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE : ZONES LOCALES

De plus, chaque bibliothèque possède son ou ses propres écrans d'exemplaire.

The image shows two overlapping windows from a library management system. The top window, titled "Liste des exemplaires de la notice 1202528", displays a table of book copies. The bottom window, titled "Exemplaire", provides a detailed view of a specific copy.

Cote	Tomaison	Local.	Sous.	Cat.	État	Ex.	No Document
FC 2920 .T327 P879 ...		QAC		01	00		0000QACA042834
FC 2920 T327 P879 2...		QFO	TER	01	PR		0000QERA252600
971.403 P879 2017		QL		01	PR		0000QLB458493
FC 2920 T327 P879 2...		QMC		01	00		0000QMCA478161

Exemplaire
Pouvoir et territoire au Québec depuis 1850 / sous l...

Cote: FC 2920 .T327 P879 2017 Vol. Ex.

N° document: 0000QACA042834

Localisation: QAC Ministère de la Culture et des C... Notes

Sous-local. Catégorie: 01 Collection générale Date reliure

Collection Coût reliure

Fonds État de disp.: 00 Disponible

Coût d'achat: 39,95

ISBN: 9782894489062 Date de disp.: 0/11/2017

Support: 01 Papier Heure de disp.: 09:50

Format

Conservati... Photocopie

État physi... Complet

Matériel acc. Nb. d'objets: 1

Acquisition

Circulation

Inventaire

Désherbage

Impression

Ajouter Dupliquer Supprimer Sauvegarder Fermer

15/11/2017 qacjd 20/11/2017 qacjd

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

Exemple de notice monographique

L'art brut, un fantôme de peintre / Céline Delava... (RDAMO)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2018	008/15-17 (1005)	fr
008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d	GUIDE/07 (1030)	m
GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032)		GUIDE/18 (1033)	i
007DT/00 (1850)	t	007DT/01 (1851)	a		

Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9782081424371
Source cat	040	\$aQQAC\$bfre\$erda
Cote BAC	055	\$aN6853*
Cote locale	090	\$aN 6853 .D821 D343a 2018\$bQAC
VP nom pers	100	\$aDelavaux, Céline,\$d1972-\$auteur
Titre	245	\$aL'art brut, un fantôme de peintre /\$cCéline Delavaux
Mention éd	250	\$a[Nouvelle édition]
Publication	264	\$aParis :\$bFlammarion,\$c[2018]
Publication	264	\$c@2018
Desc maté	300	\$a414 pages
Contenu	336	\$atexte\$btxt\$2rdacontent
Média	337	\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
Support	338	\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
Collection	490	\$aChamps. Arts
Note gén	500	\$aPremière édition publiée en 2010
Note gén	500	\$aPrésenté à l'origine par l'auteur comme thèse (de doctorat -- Université de Paris VIII, 2005) sous le titre : Dubuffet et l'art brut
Bibliogr	504	\$aComprend des références bibliographiques (pages 383-402)
VM nom pers	600	\$aDubuffet, Jean,\$d1901-1985\$xCritique et interprétation
VM nom pers	600	\$aDubuffet, Jean,\$d1901-1985\$xEsthétique
VM sujet	650	\$aArt brut
VM sujet	650	\$aArt\$y20e siècle
VM sujet	650	\$aArt\$xPhilosophie
VS nom pers	700	\$iAdaptation de (oeuvre) :\$aDelavaux, Céline,\$d1972-\$tDubuffet et l'art brut
VS collection	830	\$aChamps \$pArts
INITIALES		\$aJD\$dQAC\$e20180420

1219663 QAC 2018-04-09 11:35 qacjd 2021-09-21 13:53 BATCH



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

Zones fixes

Servent à :

- Exécuter des stratégies de recherche pointues au module Catalogue
- Générer à l'OPAC :
 - l'affichage des vignettes
 - des facettes : types de document, année, langue
 - des limites en recherche avancée : langue, lieu de publication, type de document

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

Index de recherche : DA

Zones fixes						
008/06 (1002)	<input type="text" value="s"/>	...	008/07-10 (1003)	<input type="text" value="2021"/>	008/11-14 (1004)	<input type="text"/>
008/15-17 (1005)	<input type="text"/>	...	008/28 (1010)	<input type="text"/>	008/35-37 (1017)	<input type="text"/>
008/39 (1019)	<input type="text" value="d"/>	...	GUIDE/07 (1030)	<input type="text" value="m"/>	GUIDE/06 (1031)	<input type="text" value="a"/>
GUIDE/17 (1032)	<input type="text"/>	...	GUIDE/18 (1033)	<input type="text" value="i"/>	007DT/00 (1850)	<input type="text" value="t"/>
007DT/01 (1851)	<input type="text" value="a"/>	...				

1002 = Type de date

1003 = Première date ou date unique

1004 = Deuxième date

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) s (date de publication connue)

008/07-10 (1003) 2018

008/11-14 (1004) ##### (blanc)

264 # 1 \$aParis :\$bDunod,\$c2018

008/06 (1002) t (date de publication déduite du copyright)

008/07-10 (1003) 2014

008/11-14 (1004) 2014

264 # 1 \$aParis :\$bDunod,\$c[2014]

264 # 4 \$c©2014 (date de copyright)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) s (date unique probable)

008/07-10 (1003) 2012

008/11-14 (1004) ##### (blanc)

264 # 1 \$aLongueuil, Québec :\$bFédération des apiculteurs du Québec,\$c[2012?]
(date de dépôt légal)

008/06 (1002) q (date incertaine)

008/07-10 (1003) 1980

008/11-14 (1004) 1989

264 # 1 \$a[Québec] :\$bMinistère des affaires culturelles, Direction de
Québec,\$c[entre 1980 et 1989?] (date incertaine, décennie connue)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) q (date incertaine)

008/07-10 (1003) 1800

008/11-14 (1004) 1899

264 # 1 \$aToronto :\$bMeteorological Division, Department of Transport,\$c[entre 1800 et 1899?] (date incertaine, siècle connu)

008/06 (1002) m (dates multiples)

008/07-10 (1003) 2011

008/11-14 (1004) 2013

264 # 1 \$aQuébec :\$bPresses de l'Université du Québec,\$c2011-2013
(document en plusieurs volumes)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) r (date de réimpression et date originale)

008/07-10 (1003) 2006

008/11-14 (1004) 1923

Dans cet ordre : plus récente en 1^{re} position
(1003)

264 # 1 \$aAlmonte, Ontario :\$bAlgrove Publisher,\$c[2006]

264 # 4 \$c©2006

500 # # \$aRéimpression de l'édition de : New York : T. Audel, 1923

008/06 (1002) t (date de publication et date de droit d'auteur)

008/07-10 (1003) 2009

008/11-14 (1004) 2005

Dans cet ordre : plus récente en 1^{re} position
(1003)

264 # 1 \$a[Paris] :\$bMarabout,\$c2009

264 # 4 \$c©2005

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/06 (1002) - 008/07-10 (1003) - 008/11-14 (1004) – Dates

008/06 (1002) p (date de diffusion / lancement / édition et date de production / séance)

008/07-10 (1003) 2008

Dans cet ordre : plus récente en 1^{re} position
(1003)

008/11-14 (1004) 2000

264 # 1 \$aWashington :\$bU.S. Navy Dept.,\$c2000

264 # 2 \$a[Denver] :\$bDistribué par National Audiovisual Center,\$c2008

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/15-17 (1005) – Lieu de publication

Index de recherche : PA

Enregistrer le **code du pays, de l'état ou de la province** correspondant au **lieu de publication** enregistré dans la sous-zone \$a de la zone 264 (Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur).

Bilan de la progression des Québécoises en science... (RDAMO)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2016	008/15-17 (1005)	quc
008/28 (1010)	s	008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d
GUIDE/07 (1030)	m	GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032)	

Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9782550762201 (imprimé)
ISBN	020	\$z9782550762218 (PDF)
Source cat	040	\$aQQL\$bfre\$erda
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote locale	090	1 \$aE26A1 P69 2003-13\$bQLPG\$c1\$bQLMAG\$c2
VP nom pers	100	1 \$aPouliot, Anne\$auteur,\$eéditeur intellectuel
Titre	245	1 0 \$aBilan de la progression des Québécoises en sciences et en technologies de 2003 à 2013 :\$bparticulièrement en sciences naturelles et appliquées /\$c sous la direction de
Publication	264	1 \$aQuébec (Québec) \$bMinistère de l'économie, de la science et de l'innovation,\$c[2016?]
Desc maté	300	\$a61 pages :\$bgraphiques en couleur
Contenu	336	\$atexte\$btxt\$2rdacontnt
Média	337	\$asans médiation\$bnc\$2rdamedia
Support	338	\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
Note gén	500	\$aComprend des références bibliographiques
VM sujet	650	6 \$aFemmes dans les sciences\$zQuébec (Province)\$vStatistiques
VM sujet	650	6 \$aFemmes en technologie\$zQuébec (Province)\$vStatistiques
VM sujet	650	6 \$aFemmes scientifiques\$zQuébec (Province)\$vStatistiques
VS nom pers	700	1 \$aTrudelle, Nancy-Sonia\$auteur intellectuel
VS nom pers	700	1 \$aYouan, Reine Bernadette\$auteur
VS collect	710	1 \$aQuébec (Province) \$bMinistère de l'économie, de la science et de l'innovation\$eorganisme de publication
Autre format	776	0 8 \$iVersion électronique :\$aPouliot, Anne.\$tBilan de la progression des Québécoises en sciences et en technologies de 2003 à 2013\$w0001189417
INITIALES		\$amhg\$bbs\$co\$dQL\$e20161221

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/15-17 (1010) – Publication officielle

Index de recherche : TP

Enregistrer le code du palier administratif correspondant, lorsqu'il s'agit d'une publication officielle publiée ou produite par un organisme gouvernemental.

n'est pas une publication officielle

f fédéral/national (ex. Gouv. du Canada)

i international (ex. ONU)

l local (ex. Ville de Québec)

s état, province, territoire (ex. Gouv. du Québec)

Description		Ind.	Zones variables
Source cat	040		\$aQQL\$bfre\$erda
Code géo	043		\$an-cn-qu
Cote locale	090	1	\$aA11X1 I57 2015c 004M\$bQLMAG\$rinternet QLBV
VP collect	110	1	\$aCanada.\$bCommissaire à l'information du Canada\$eauteur,\$eorganisme de publication
Titre	245	1 1	\$a[Mémoire déposé par le Commissaire à l'information du Canada à la Commission permanente des institutions sur le document intitulé Orientations gouvernement des renseignements personnels]
Publication	264	1	\$aGatineau, Canada \$bCommissaire à l'information du Canada = Information Commissioner of Canada,\$c[2015]
Desc maté	300		\$a5 pages
Contenu	336		\$atexte\$btxt\$2rdacontent

Zones fixes					
008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2015	008/15-17 (1005)	quc
008/28 (1010)	f	008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d
GUIDE/07 (1030)	m	GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032)	

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/35-37 (1017) – Langue

Index de recherche : LA

Le code de langue est déterminé d'après le contenu textuel du document.
Si le document est écrit en plusieurs langues, se baser sur la langue du titre propre.
Utiliser le menu déroulant pour obtenir la liste des codes.

Les **codes sont en anglais** :

- Français = fre
- Anglais = eng

Specifications for structural concrete / reported ... (RDAMO)		
Zones fixes		
008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003) 2016 008/15-17 (1005)
008/35-37 (1017)	eng	008/39 (1019) d GUIDE/07 (1030)
GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032) GUIDE/18 (1033)

Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9781945487088
Source acqu	037	\$aACI 301M-16\$bAmerican Concrete Institute
Source cat	040	\$aQQTR\$bfre\$erda
Code géo	043	\$an-us---
Code sujets	072	7 \$aS85\$2QTR
Cote locale	090	1 \$aEU ACI 165 2016\$bQTRD
Titre	245	0 0 \$aSpecifications for structural concrete /\$reported by ACI Committee 301



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

008/39 (1019) – Source de catalogage

- # notice **dérivée d'une agence bibliographique nationale** (LC, BAC, BAnQ, BnF)
- d autre (catalogage **original** ou dérivé d'une autre source (Sophia, CatExpress, Sudoc, etc.))

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

Guide 07 (1030) – Niveau bibliographique

Index de recherche : NIV

- a analytique (partie composante monographique)
- b partie composante d'une publication en série (articles)
- m document monographique

Guide 06 (1031) – Type de notice

- a matériel textuel

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

Guide 17 (1032) – Niveau d'enregistrement

Index de recherche : NIVE

- # niveau d'enregistrement complet
- 7 niveau minimal

Lorsqu'on complète une notice abrégée ou minimale, il faut changer le code 7 pour # (blanc).

Guide 18 (1033) – Forme du catalogage descriptif

Index de recherche : NOCA

- i Ponctuation ISBD comprise (RDA)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

007/DT 00 (1850) – Indication général du genre de document

t document textuel

007/DT 01 (1851) – Indication spécifique du genre de document

- a caractère normaux
- b gros caractère
- c braille
- d feuille mobile

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

020 - Numéro international normalisé des livres

Index de recherche : ISBN

Sous-zones

\$a ISBN valide

\$z ISBN incorrect

Transcrire les mentions entre parenthèses telles qu'elles se présentent dans la ressource :

020 \$a9782550369258

020 \$z0835000028 (couverture souple)

020 \$a0835000239 (vol. 1)

020 \$a2845865678 (Éditions Karthala)

020 \$a9782658746398 (relié)

Attention, lorsqu'un document comporte plus d'un ISBN d'un même type de document, les inscrire dans des 020 différents.

Attention, omettre les tirets.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

040 - Source du catalogage

\$a sigle attribué par BAC de la bibliothèque créatrice de la notice

\$b code de la langue utilisé pour le catalogage. Au RIBG, le catalogage s'effectue toujours en français

\$e règles de description

Ex. : notice créée par la Bibliothèque Cécile-Rouleau
040 \$aQQMC\$bfre\$erda

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

043 - Code de région géographique (zone obligatoire lorsqu'elle s'applique)

Correspond aux **noms géographiques ou subdivisions géographiques utilisés dans les vedettes-matière (zones 6XX)**.

Pour les vedettes-matière québécoises (ex. : Cégeps), on doit coder cette zone même si « Québec (Province) » n'est pas spécifié en subdivision.

La sous-zone \$a doit toujours posséder sept caractères :

043 \$an-cn-qu

(ouvrage se rapportant au Québec)

043 \$an-cn---\$an-us---\$ae-fr---

(ouvrage se rapportant au Canada, aux États-Unis et la France)

Attention, la liste des codes se trouve sur le site de MARC21 (www.marc21.ca) et dans PortFolio.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

050 - Cote de la Library of Congress

Indice de classification attribué par la Library of Congress. **Lorsque la cote apparaît dans un dérivé**, la retranscrire telle quelle avec les indicateurs et les sous-zones, peu importe la source de la notice. S'il s'agit d'une notice originale, inscrire l'indice de classification comme dans la zone 090 sans ajouter le cutter d'auteur.

050 # 0 \$aZ694.15.R47\$bJ66 2013

Cote provenant du pré-catalogage de la LC

055 - Indice de classification attribué au Canada

Indice de classification LC attribué par la BAC ou une autre agence participante au catalogue collectif Voilà. Retranscrire tel quel avec les indicateurs et les sous-zones.

055 # 0 \$aKEQ885\$b.B37 2018

Cote LC provenant du pré-catalogage de BAC et BAnQ

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

072 - Code de catégorie de sujets (zone facultative)

Index de recherche : CS

Attention, seulement utilisé par le ministère des Transports et la Bibliothèque Cécile-Rouleau.

Attention, utiliser plutôt les codes sujets à l'exemplaire lors de l'identification d'une nouveauté.

072 \$aZEN\$2QMC

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

082 - Indice de classification décimale Dewey

Lorsque la cote Dewey apparaît dans un dérivé, la retranscrire telle quelle avec les indicateurs et les sous-zones.

S'il s'agit d'une notice originale, inscrire l'indice de classification comme dans la zone 090 sans le cutter d'auteur.

082 0 0 \$a971.4

082 0 # \$a355.02'178

082 0 4 \$a447.9\$223 (numéro d'édition)

086 - Indice de classification d'une publication officielle

Lorsque que l'indice du *Cadre de classement des publications gouvernementales du Québec*, apparaît dans un dérivé, le retranscrire tel quel avec les indicateurs et les sous-zones.

086 # # \$aA11S47\$2ccpgq

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

090 - Cote locale

Index de recherche : DICC

Attention, zone obligatoire propre aux bibliothèques.

Sous-zones

\$a cote locale

\$b localisation (sigle attribué par le RIBG)

\$c identification des exemplaires (uniquement lorsqu'il y a plus d'un exemplaire)

\$d identification des volumes, tomes, annexes, années, etc.

\$r Internet

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

090 - Cote locale (suite)

090 1 # \$aFC 2949 L137 M933e 1978\$bQMC

090 1 # \$aPN 919 M811 F325h 1983-1984\$bQMC\$d1-2

(Ressource en plusieurs parties (2 volumes) s'échellonnant sur plusieurs années)

090 1 # \$a944.0841 S245 2020-\$bQL\$d1

(Ressource en plusieurs parties en cours de parution)

090 1 # \$a350 .085 N33 G962f 2005\$bQFO\$d1-2\$bQFO\$c1-2\$d3

(Ressource en 3 volumes (\$d) avec 2 exemplaires du volume 3 (\$c))

090 1 # \$a347.14 '041 C7141de 2021\$bQL

(Actes de congrès - l'année est prise à la date du congrès et non à la date de publication)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

100 - Vedette principale - Nom de personne

Index de recherche : AUB

Point d'accès autorisé attribué au nom privilégié du créateur de l'œuvre.

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local.

1^{er} indicateur

0 (prénom)

1 (nom de famille)

2^e indicateur

(blanc)

Sous-zones

\$a nom de personne (nom, prénom)

\$c titres et autres qualificatifs

associés au nom (élément distinctif,
souvent le métier)

\$d dates associées au nom

\$e terme de relation

\$q forme complète du nom

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

100 - Vedette principale - Nom de personne (suite)

100 1 # \$aSmith, Elizabeth\$auteur

Précision ajoutée en cas
d'homonymie

100 1 # \$aCharbonneau, François\$c(Enseignant)\$auteur

Forme développée
du nom

100 1 # \$aGaulle, Charles de,\$d1890-1970\$auteur

100 1 # \$aPelletier, Charles É.\$q(Charles Édouard),\$d1907-\$auteur,\$eillustrateur

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES



110 - Vedette principale - Nom de collectivité

Index de recherche : AUB

Point d'accès autorisé attribué au nom privilégié de la collectivité créatrice de l'œuvre (qui représente la pensée collective d'une organisation).

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local.

1^{er} indicateur

1 (nom de lieu)*

2 (présenté en ordre direct)

2^e indicateur

(blanc)

***Attention**, par défaut, la valeur 2 est codée. Ne pas oublier de la remplacer par la valeur 1 si un nom de lieu débute la collectivité (\$aQuébec (Province).\$bMinistère...).

Sous-zones

\$a nom de collectivité ou de lieu

\$b collectivité subordonnée

\$c lieu de réunion

\$d date de réunion

\$e terme de relation

\$n no de la partie/section/réunion

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

110 - Vedette principale - Nom de collectivité (suite)

Subordonnée à une autre entité

110 1 # \$aÉtats-Unis.\$bAdministration on Aging\$auteur

110 2 # \$aUniversité Laval.\$bAssociation des anciens\$auteur

110 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation.\$bService de
l'information\$auteur,\$eorganisme de publication

110 2 # \$aParti libéral du Québec.\$bCongrès\$(25^e :\$d1991 :\$cMontréal,
Québec)\$auteur

Congrès de la collectivité
sans un nom qui lui est
propre

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

111 - Vedette principale - Nom de réunion

Index de recherche : AUB

Point d'accès autorisé attribué au nom privilégié de la collectivité créatrice de l'œuvre (qui contient les comptes rendus, les actes ou les rapports d'une réunion).

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local.

1^{er} indicateur

1 (nom de lieu)

2 (présenté en ordre direct)

2^e indicateur

(blanc)

Sous-zones

\$a nom de réunion ou de lieu

\$c lieu de réunion

\$d date de réunion

\$j terme de relation

\$n no de la partie/section/réunion

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

111 - Vedette principale - Nom de réunion (suite)

111 2 # \$aWorld Peace Conference\$jauteur

Nom propre de réunion

111 2 # \$aCongrès des conducteurs de taxi de Montréal\$d(1998)\$jauteur

111 2 # \$aCongress on Material Testing\$n(12e :\$d2001 :\$cBudapest,
Hongrie)\$jauteur

Privilégier la forme française.

Attention, l'information entre parenthèses doit être en français.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

130 - Vedette principale – Titre uniforme

Index de recherche : TI

Point d'accès autorisé attribué au titre privilégié de l'œuvre (représente le titre original de l'œuvre si différent du titre propre) et de ces attributs.

Attention, autorité validée à l'aide du fichier d'autorité local.

1^{er} indicateur

0 (sans article initial)

2^e indicateur

(blanc)

Sous-zones

\$a	titre uniforme	\$n	no de la partie/section/réunion
\$k	sous-vedette de forme	\$p	nom de la partie/section du document
\$l	langue du document		

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

130 - Vedette principale – Titre uniforme (suite)

130 0 # \$aBest interest of the child

Titre original

130 0 # \$aFive hundred self-portraits.\$lFrançais

Expression française

Ajouter en renvoi 430 pour les titres dans la langue de l'expression.

L'art des studios Aardman : créateurs de Wallace & ... (RDAMO)

Zones fixes

008/06 (1002)	s	008/07-10 (1003)	2018	008/15-17 (1005)	fr
008/35-37 (1017)	fre	008/39 (1019)	d	GUIDE/07 (1030)	m
GUIDE/06 (1031)	a	GUIDE/17 (1032)		GUIDE/18 (1033)	c

Description Ind. Zones variables

ISBN	020	\$a9782732483955
Source cat	040	\$aQQAC\$bfre\$erda
Cote BAC	055	5 \$aNC1766*
Cote Dewey	082	0 \$a791.4372\$223
Cote locale	090	1 \$aNC 1766 G7512 A113 2018\$bQAC
VP tit unif	130	0 \$aArt of Aardman.\$lFrançais
Titre	245	1 2 \$aL'art des studios Aardman : \$bcréateurs de Wallace & Gromit et de Shaun le mouton /\$cintroductions de David Sproxton et Peter Lord ; traduction, Maxime Berrée
Publication	264	1 \$a[Paris] : \$bÉditions de La Martinière,\$c[2018]
Publication	264	4 \$c©2018
Desc maté	300	\$a128 pages : \$billustrations (principalement en couleur)
Contenu	336	\$atexte\$btxt\$2rdacontent
Contenu	336	\$aimage fixe\$bsti\$2rdacontent
Média	337	\$asans médiation\$bnc\$2rdamedia
Support	338	\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
VM collect	610	2 6 \$aAardman Animations (Firme)
VM sujet	650	6 \$aAnimation (Cinéma)
VM sujet	650	6 \$aFilms d'animation en pâte à modeler
VM sujet	650	6 \$aFilms d'animation\$xHistoire et critique
VS nom pers	700	1 \$aSproxton, David,\$d1954-\$seateur d'introduction
VS nom pers	700	1 \$aLord, Peter,\$d1953-\$seateur d'introduction
VS tit unif	730	0 \$iTraduction de : \$aArt of Aardman
INITIALES		\$aJ\$dQAC\$e20180315

Entrée principale au titre

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQAC\$bfre\$erda
Titre unif	130	0 \$aArt of Aardman.\$lFrançais
F. rejetée	430	0 \$aArt des studios Aardman
Source	670	\$aL'art des studios Aardman, ©2018
INITIALES		\$aJ\$dQAC\$e20180315

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

240 - Titre uniforme

Index de recherche : TI

Point d'accès autorisé attribué au titre privilégié de l'œuvre (représente le titre original de l'œuvre si différent du titre propre) et de ces attributs lorsqu'il y a une vedette principale (100, 110 ou 111).

Attention, autorité auteur-titre validée à l'aide du fichier d'autorité local.

1^{er} indicateur

1 (affiché)

2^e indicateur

0 (sans article initial)

Sous-zones

\$a	titre uniforme	\$n	no de la partie/section/réunion
\$k	sous-vedette de forme	\$p	nom de la partie/section du document
\$l	langue du document		

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

240 - Titre uniforme (suite)

100 1 # \$aBoileau, Josée,\$d1962-

240 1 0 \$aChroniques.\$kExtraits

Recueil de chroniques

110 1 # \$aQuébec (Province).\$bCommissaire à l'éthique et à la déontologie

240 1 0 \$aRapport d'activité.\$lAnglais

Expression anglaise

100 1 # \$aMapplethorpe, Robert,\$d1946-1989

240 1 0 \$aPhotographies.\$kExtraits

Catalogue de photographies

Dans l'autorité, ajouter en renvoi 400, 410 ou 411 les titres dans la langue de l'expression.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

240 - Titre uniforme (suite)

Description			Ind.	Zones variables
ISBN	020			\$a9782924782095 (papier)
Source cat	040			\$aQL\$bfre\$erda
Code géo	043			\$an-cn-qu
Cote locale	090	1		\$a917.144 92 T789 2018 F\$bQL
VP nom pers	100	1		\$aTremblay, François,\$d1951-\$eauteur
Titre unif	240	1	0	\$aCharlevoix, a tradition of hospitality.\$iFrançais
Titre	245	1	0	\$aCharlevoix, une tradition d'accueil /\$cFrançois Tremblay, David Mendel, Judy Bross ; photographies, Luc-Antoine Couturier ; direction artistique, André Durocher ; traduction française, Eve R
Mention éd	250			\$aPremière édition
Publication	264	1		\$a[Québec] :\$bÉditions Sylvain Harvey,\$c2018
Desc maté	300			\$a127 pages :\$billustrations principalement en couleur, portraits
Contenu	336			\$atexte\$btxt\$2rdacontent
Média	337			\$asans médiation\$bnc\$2rdamedia
Support	338			\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
Collection	490	1		\$aGuides Mendel ;\$v4
Résumé	520			\$a« Des textes courts, mais riches d'informations, d'anecdotes et de récits captivants s'allient à des illustrations anciennes, de même qu'à une centaine de photographies inédites de Luc-Antoir magnifiques paysages de Charlevoix » -- Résumé de l'éditeur
VM sujet	650	6		\$aHabitations\$zQuébec (Province)\$zCharlevoix\$xHistoire
VM nom géo	651	6		\$aCharlevoix (Québec)\$vOuvrages illustrés
VM nom géo	651	6		\$aCharlevoix (Québec)\$xDescriptions et voyages
VM nom géo	651	6		\$aCharlevoix (Québec)\$xHistoire
VS nom pers	700	1		\$aMendel, David,\$d1952-\$eauteur
VS nom pers	700	1		\$aBross, Judy\$eauteur
VS nom pers	700	1		\$iTraduction de :\$aTremblay, François,\$d1951-\$tCharlevoix, a tradition of hospitality
VS collection	830	0		\$aGuides Mendel ;\$v4
INITIALES				\$ampe\$b\$sr\$co\$dQL\$e20180606

Description			Ind.	Zones variables
Source cat	040			\$aQL\$bfre\$erda
Nom pers	100	1		\$aTremblay, François,\$d1951-\$tCharlevoix, a tradition of hospitality.\$iFrançais
F. rejetée	400	1		\$aTremblay, François,\$d1951-\$tCharlevoix, une tradition d'accueil
Source	670			\$aTremblay, François. Charlevoix, une tradition d'accueil, 2018
INITIALES				\$ampe\$co\$dQL\$e20180606

Entrée principale à l'auteur

Se valide avec une autorité nom/titre

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

245 - Mention du titre

Index de recherche : TI (index par défaut)

Transcrire le titre propre ainsi que les mentions de responsabilité de la manifestation.

Attention, le codage et l'exactitude du titre dans cette zone sont très importants lors de la première sauvegarde. Celle-ci détermine le classement en ordre alphabétique dans la liste des résultats.

1^{er} indicateur

- 0 (entrée principale **au titre**)
- 1 (entrée principale **à l'auteur** (1XX))

2^e indicateur

Nombre de caractères à ignorer au classement : articles initiaux (le, la, les, l', un, une, the, a, an) + guillemets (« »)

Sous-zones (NR)

- \$a titre propre
- \$b reste du titre (:)
- \$c mention de responsabilité (/)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

245 - Mention du titre (suite)

Zones fixes	
008/06 (1002)	s
008/07-10 (1003)	2018
008/15-17 (1005)	quc
008/35-37 (1017)	fre
008/39 (1019)	
GUIDE/07 (1030)	m
GUIDE/06 (1031)	a
GUIDE/17 (1032)	
GUIDE/18 (1033)	c

Ind.	Zones variables
020	\$a9782896060870
040	\$aQQMC\$bfre\$erda
043	\$an-cn---
055	4 \$aE92
082	0 \$a323.1197\$223
090	1 \$aE 92 S613d F.r 2018\$bQMC
090	1 \$a305.8973 S613 2018 F\$bQL
100	1 \$aSimpson, Leanne,\$d1971-\$eauteur
240	1 0 \$aDancing on our turtle's back.\$iFrançais
245	1 0 \$aDanser sur le dos de notre tortue=\$bNiimtoowaad mikinaag gijiying bakonaan : nouvelle émergence des Nishnaabeg /\$cLeanne Betasamosake Simpson ; traduit de l'anglais (Canada) par Anne-Marie Regimbald
246	3 1 \$aNiimtoowaad mikinaag gijiying bakonaan
264	1 \$aMontréal (Québec) :\$bVaria,\$c[2018]
264	4 \$c@2018
300	\$a216 pages
336	\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337	\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
338	\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
490	1 \$aCollection Proses de combat
504	\$aComprend des références bibliographiques
520	\$a« Il est souvent question au Québec, comme dans le reste du Canada, de réconciliation avec les Premières Nations. Mais pour qu'un rapprochement fécond puisse advenir, le cadre constitutionnel canadien ne peut aussi tenir compte des traditions autochtones. » -- Extrait du résumé de l'éditeur
546	\$aComprend du texte en anishinaabemowin
650	6 \$aAutochtones\$zCanada\$xRelations avec l'État
650	6 \$aAutochtones\$zCanada\$xPolitique et gouvernement
650	6 \$aOutaouais (Dialecte)\$xRenouveau
650	6 \$aOutaouais (Indiens)\$xLangues
650	6 \$aOutaouais (Indiens)\$xRelations avec l'État
700	1 \$iTraduction de :\$aSimpson, Leanne,\$d1971-.\$iDancing on our turtle's back
n830	0 \$aProses de combat
ALÉS	\$aLP\$cdaq\$dQMC\$e20180220
ALÉS	\$ampe\$bbsr\$cdaq\$dQL\$e20180222

Sous-zone non répétable

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

246 - Variantes du titre (R)

Index de recherche : TI

Rappeler les variantes significatives du titre qui constituent des **accès supplémentaires** pour la recherche.

Les titres associés à d'autres éditions ou documents ne sont pas inscrits dans cette zone (voir 7XX).

Indicateurs :

Premier indicateur

Contrôle de la note et de la vedette secondaire

- 0 Note, pas de vedette secondaire
- 1 Note, vedette secondaire
- 2 Pas de note, pas de vedette secondaire
- 3 Pas de note, vedette secondaire

Second indicateur

Genre de titre

- b Aucun genre précisé
- 0 Partie du titre
- 1 Titre parallèle
- 2 Titre distinct
- 3 Autre titre
- 4 Titre de la couverture
- 5 Titre de la page de titre additionnelle
- 6 Titre de départ
- 7 Titre courant
- 8 Titre au dos

Attention, omettre les articles initiaux dans la sous-zone \$a.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

246 - Variantes du titre

1er indicateur

- 1 (note, vedette secondaire)
- 3 (pas de note, vedette secondaire)

Toujours utiliser le 1er indicateur 3 lorsque le 2e indicateur est codé 0 ou 1.

2^e indicateur

(blanc) Aucun genre précisé

245 0 4 \$aThe Royal gazette

246 1 # \$iTitre du conteneur :\$aNew Brunswick royal gazette

245 0 0 \$a100 plus beaux musées du monde

246 3 # \$aCent plus beaux musées du monde

Utiliser le code de sous-zone **\$i** lorsqu'il y a un **texte d'affichage**.

Consulter la [note supplémentaire 246](#) pour connaître d'autres textes d'affichage.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

246 - Variantes du titre (suite)

Cote locale	090	1	\$aHF 5549.5 D598 B762c 2016\$bQMC
VP nom pers	100	1	\$aBoukhira, Fouzia\$auteur
Titre	245	1 0	\$a101 questions du manager débutant /\$cauteur, Fouzia Boukhira
Var titre	246	1	\$iSous-titre de la couverture :\$aMode d'emploi du nouveau manager
Var titre	246	3	\$aCent une questions du manager débutant
Publication	264	1	\$aLe Mans, France :\$bGereso édition,\$c2016

Cote locale	090	1	\$aA11A8 A18 P375r 2017\$bQLPG\$c1\$bQLMAG\$c2
Titre	245	0 2	\$aL'ABC de rédaction d'un projet de loi
Var titre	246	1	\$iEn tête du titre :\$aPar ici la démocratie
Publication	264	1	\$aQuébec (Québec) :\$bDirection des communications, programmes éducatifs et de l'accueil, Assemblée nationale,\$c[2016]
Desc maté	300		\$a24 pages :\$billustrations en couleur

Cote locale	090	1	\$aZZ ISO 8486-1 1996 Normes\$bQTRD
VP collect	110	2	\$aOrganisation internationale de normalisation\$auteur,\$eorganisme de publication
Titre unif	240	1 0	\$aAbrasifs agglomérés : détermination et désignation de la distribution granulométrique
Titre	245	1 0	\$aAbrasifs agglomérés :\$bdétermination et désignation de la distribution granulométrique.\$nPartie 1,\$pMacrograins F4 à F20
Var titre	246	1	\$iTitre additionnel :\$aBonded abrasives :\$bdetermination and designation of grain size distribution.\$nPart 1,\$pMacrogrits F4 to F20
Mention éd	250		\$aPremière édition, 1996-08-15

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES



246 - Variantes du titre (suite)

2^e indicateur

0 (partie du titre)

245 0 0 \$aSuper television :\$bcamcorder report

246 3 0 \$aCamcorder report

Attention, ne pas rappeler systématiquement les sous-titres (ex. : rapport d'activité), seulement ceux qui sont susceptibles d'être recherchés en butinage.

2^e indicateur

1 (titre parallèle)

245 0 0 \$aJournal du catalogage =\$bCataloguing journal

246 3 1 \$aCataloguing journal

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES



246 - Variantes du titre (suite)

2^e indicateur

3 (autre titre)

On utilise cette valeur lorsque les autres valeurs du second indicateur ne conviennent pas (faux-titre, titre de la reliure, etc.) et que la sous-zone \$i n'est pas utilisée.

245 0 0 \$aAssembly file analysis

246 1 3 \$aCalifornia State Assembly file analysis

2^e indicateur

4 (titre de la couverture)

245 1 0 \$aMieux vivre avec votre enfant

246 1 4 \$aVie de votre enfant de la naissance à 2 ans

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

246 - Variantes du titre (suite)

Autres indicateurs

- 5 Titre de la page de titre additionnelle
 - 6 Titre de départ
 - 7 Titre courant
 - 8 Titre au dos
-

Zones multiples

L'ordre d'entrée de zones 246 est déterminé par la valeur du second indicateur.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

250 - Mention d'édition

La mention d'édition peut être suivie d'une mention de responsabilité (/ \$b)

Cote locale	090	1	\$a344.4 '003 V872q 2018\$bQLRF
Titre	245	0 0	\$aVocabulaire juridique /\$c sous la direction de Gérard Cornu ; Association Henri Capitant
Mention éd	250		\$a12e édition mise à jour « Quadrige » /\$b par Marie Cornu, Alain Ghozi, Marie Goré, Yves Lequette
Publication	264	1	\$aParis :\$bPUF,\$c2018, janvier
Publication	264	4	\$c©1987
Desc maté	300		\$axxi, 1103 pages

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

264 - Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur (R)

2^e indicateur

Index de recherche : ED, DA

- 0 Production
- 1 Publication
- 2 Diffusion, distribution
- 3 Fabrication
- 4 Date de l'avis de droit d'auteur

Sous-zones

- \$a Lieu de production, publication, diffusion, distribution, fabrication (;) (R)
- \$b Nom du producteur, éditeur, diffuseur, distributeur, fabricant (:) (R)
- \$c Date de production, publication, diffusion, distribution, fabrication (,) (R)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

264 - Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur (suite)

264 # 1 \$aParis :\$bPresses universitaires de France,\$c2018

264 # 1 \$aBoston :\$bBeacon Press,\$c[2007]

264 # 4 \$c©2007

Date de publication basée
sur le copyright

264 # 0 \$caoût 2017

Thèse imprimée

264 # 1 \$aMontréal (Québec) :\$bWilson & Lafleur,\$c[mai 1983?]

264 # 1 \$aQuébec, Québec :\$bPresses de l'Université Laval,\$c2010-2016

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

264 - Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur (suite)

Ordre de priorité pour les dates de publication :

- 1) Date de publication (entre crochets [] si basée sur le copyright)
- 2) Date du copyright (répéter la zone 264, précédée d'un ©)
- 3) Date de diffusion/distribution
- 4) Date de fabrication (achevé d'imprimer, entre crochets [])
- 5) Date du dépôt légal (entre crochets [] et avec un ?)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

300 - Description matérielle

Index de recherche : MATE, ILL

Sous-zones

- \$a nombre d'unités matérielles
- \$b autres caractéristiques matérielles (:)
- \$c dimensions (;) (facultatif)
- \$e matériel d'accompagnement (+)

300 # # \$a60 pages :\$billustrations en couleur, portraits ;\$c10 cm

300 # # \$a271 pages non numérotées :\$billustrations (principalement en couleur)

300 # # \$a268 feuillets :\$billustrations, cartes en couleur +\$e1 cédérom

300 # # \$a1 volume (pagination multiple)

Au besoin, une note indique où se trouve le matériel d'accompagnement .

500 \$aLe cédérom est inséré dans une pochette à la fin du volume

Attention, remplir aussi le champ *Matériel d'acc.* dans l'écran d'exemplaire.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

336 - Type de contenu

337 - Type de média

338 - Type de support

Index de recherche : SUP

Les types de contenu, de média et de support sont préenregistrés dans les différents bordereaux RDA. Il est donc essentiel de sélectionner le bordereau approprié. Pour les monographies, utiliser le bordereau RDAMO.

336# # \$atexte\$btxt\$2rdacontent

337# # \$asans médiation\$bn\$2rdamedia

338 # # \$avolume\$bnc\$2rdacarrier

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

490 - Mention de collection

Index de recherche : COLB

Transcrire la mention de collection **telle quelle se présente dans la ressource** même si elle est différente de la forme acceptée de l'autorité.

1^{er} indicateur

0 Aucun rappel de mention de collection

1 Rappel de mention de collection

Le rappel de collection s'inscrit dans la zone 830 (zone validée).

Sous-zones

\$a mention de collection

\$v désignation des volumes (;)

\$x ISSN (,)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

490 - Mention de collection (suite)

490 0 # \$aCollection Roman

Pas de rappel de collection

490 1 # \$aJeune plume

830 # 0 \$aCollection Jeune plume

Rappel de collection dans la forme acceptée de l'autorité

490 1 # \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$vvolume 18

830 # 0 \$aCollection Gouvernance,\$x1497-2972 ;\$vol. 18

Rappel de collection avec noms identiques

490 1 # \$aComprendre la société. Synthèse

830 # 0 \$aComprendre la société.\$pSynthèse

Rappel de collection avec sous-collection

Collection	490	1	\$aRG ;\$v2017-03
Bibliogr	504		\$aComprend des références bibliographiques (pages 15-17)
VM sujet	650	6	\$aGéologie\$zQuébec (Province)\$zWemotaci (Réserve indienne)
VM sujet	650	6	\$aGîtes minéraux\$zQuébec (Province)\$zWemotaci (Réserve indienne)
VS nom pers	700	1	\$aCôté, Gabriel\$auteur
VS collect	710	2	\$aGéologie Québec\$aorganisme de publication
VS collection	830	0	\$aRapport géologique ;\$v2017-03

Forme présente sur le document

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

500 - Note générale

Index de recherche : NOTG, NOTX

Enregistrer les renseignements généraux pour lesquels aucune zone de note spécifique n'existe.

500 # # \$aTitre forgé par le catalogueur

500 # # \$aPublié antérieurement sous le titre :

500 # # \$a« Conférence tenue du 12 au 15 mars 2017 au Centre des congrès de Québec » -- Page 3

500 # # \$aComprend un glossaire (pages 96-98)

500 # # \$aBasé sur le roman du même titre de Victor Hugo

500 # # \$aPublié comme volume XLIV, 1 (printemps 2016) d'Éducation francophone

Pour plus d'exemples, consulter la [note supplémentaire 500](#).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

502 - Note de thèse

Index de recherche : THES

Enregistrer le type de thèse universitaire ainsi que l'institution où la thèse a été présentée.

502 # # \$aThèse (M.A.) -- Université Laval, 1978

S'il ne s'agit pas de la thèse de l'auteur, mais plutôt d'un document se basant sur celle-ci, on utilise la zone 500.

500 # # \$aPrésenté à l'origine comme thèse de doctorat (M.A.) de l'auteur à l'Université de Sherbrooke

*Ne pas tenir compte des sous-zones du format MARC 21.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

504 - Note de bibliographie, etc.

Index de recherche : NOTX

Les termes « Références bibliographiques » englobent les termes webographies et médiographies.

504 # # \$aComprend des références bibliographiques

504 # # \$aComprend des références bibliographiques (pages 17-19)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

505 - Note de dépouillement structurée

Index de recherche : DEP

Transcrire les titres des contenus d'une compilation ou d'un ouvrage en plusieurs parties en dépouillement lorsque jugé important pour l'identification de la ressource. Les rappels se font dans des zones 7XX (700-710 \$a.\$t ou 730 \$a).

1^{er} indicateur

- 0 dépouillement complet
- 1 dépouillement incomplet (partie manquante)
- 2 dépouillement partiel (au choix)

2^e indicateur

codage minimum

505 0 # \$avol. 1. Histoire et critique du système capitaliste-représentatif -- vol. 2. Démocratie directe citoyenne : vers un nouveau paradigme?

Pour plus d'exemples, consulter dans la [note supplémentaire 505](#).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

505 - Note de dépouillement structurée (suite)

VP collect	110	2	\$aHydro-Québec\$auteur,\$eorganisme de publication
Titre	245	1 0	\$aCentrale de Laforge 1 :\$brapport sur les études d'avant-projet /\$cHydro-Québec, Société d'énergie de la Baie James
Publication	264	1	\$a[Québec (Province)] :\$bHydro-Québec :\$bSociété d'énergie de la Baie James,\$c[1988]
Desc maté	300		\$a5 volumes :\$bcartes en partie en couleur, graphiques, plans principalement en couleur
Contenu	336		\$atexte\$btxt\$2rdacontent
Média	337		\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
Support	338		\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
Note gén	500		\$a« Mars 1988 »
Bibliogr	504		\$aComprend des références bibliographiques
Dépouil	505	0	\$avol. 1. Justification du projet -- vol. 2. Description technique -- vol. 3. Répercussions sur l'environnement -- vol. 4. Recueil de planches -- vol. 5. Annexes
VM collect	610	2 6	\$aCentrale de Laforge 1 (Québec)
VM sujet	650	6	\$aCentrales hydroélectriques\$zQuébec (Province)\$zGrande Rivière, La (Jamésie, Québec)\$xPlanification
VM sujet	650	6	\$aCentrales hydroélectriques\$xAspect de l'environnement\$zQuébec (Province)\$zGrande Rivière, La (Jamésie, Québec)
VM sujet	650	6	\$aÉlectricité\$xProduction\$zQuébec (Province)\$zGrande Rivière, La (Jamésie, Québec)
VS collect	710	2	\$aSociété d'énergie de la Baie James\$auteur,\$eorganisme de publication
INITIALES			\$all\$bjde\$cdnq\$dQL\$e20170612

Sans points d'accès

100	1		\$aToulouse, Jean-Michel\$auteur
245	1 0		\$aContre le capitalisme représentatif, la démocratie directe salariale /\$cJean-Michel Toulouse
264	1		\$aParis :\$bL'Harmattan,\$c[2017]
264	4		\$c@2017
300			\$a2 volumes
336			\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337			\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
338			\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
490	1		\$aQuestions contemporaines
504			\$aComprend des références bibliographiques
505	0		\$avol. 1. Histoire et critique du système capitaliste-représentatif -- vol. 2. Démocratie directe citoyenne : vers un nouveau paradigme?
650	6		\$aGouvernement représentatif
650	6		\$aDémocratie directe
650	6		\$aCapitalisme
650	6		\$aRégimes politiques
700	1 2		\$iConteneur de (oeuvre) :\$aToulouse, Jean-Michel.\$tHistoire et critique du système capitaliste-représentatif
700	1 2		\$iConteneur de (oeuvre) :\$aToulouse, Jean-Michel.\$tDémocratie directe citoyenne

Avec points d'accès - auteur unique

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

505 - Note de dépouillement structurée (suite)

245 0 0 \$aComplexe Nottaway-Broadback-Rupert : \$bles mammifères : rapport présenté à Hydro-Québec, Vice-présidence environnement
264 1 1 \$a[Montréal] : \$bHydro-Québec, Vice-présidence environnement, \$c[1992]
300 \$a6 volumes
336 \$atexte \$btxt \$2rdacontent
337 \$asans médiation \$bn \$2rdamedia
338 \$avolume \$bnc \$2rdacarrier
500 \$a« Décembre 1992 »
500 \$aCartes pliées dans des pochettes à la fin des volumes 1 et 3
500 \$aLa totalité de la ressource comprend 6 volumes
504 \$aComprend des références bibliographiques
505 0 \$avolume 1. Abondance et habitat de l'orignal (Alces Alces) / par le Groupe Boréal, rédaction : Geneviève Laurin -- volume 2. Inventaire du brout de l'orignal (Alces alces) / par le Groupe Boréal, rédaction : Geneviève Laurin -- volume 3. Abondance et habitat du caribou (Rangifer tarandus) / par le Groupe Boréal, analyses et rédaction : Jean Maltais -- volume 4. Abondance et utilisation de l'habitat par le castor (Castor canadensis) en 1990 / par Consortium Gauthier & Guillemette - G.R.E.B.E., rédaction : Suzanne Béland, Geneviève Laurin
546 \$aChaque volume comprend un résumé en anglais
610 2 6 \$aComplexe Nottaway-Broadback-Rupert (Québec)
650 6 \$aOrignal \$xHabitat \$zQuébec (Province) \$zRupert, Baie de
650 6 \$aCaribou \$xHabitat \$zQuébec (Province) \$zRupert, Baie de
650 6 \$aCastor du Canada \$xHabitat \$zQuébec (Province) \$zRupert, Baie de
651 6 \$aNottaway, Rivière (Québec) \$xAspect de l'environnement
651 6 \$aBroadback, Rivière (Québec) \$xAspect de l'environnement
651 6 \$aRupert, Rivière de (Québec) \$xAspect de l'environnement
700 1 2 \$iConteneur de (oeuvre) : \$aLaurin, Geneviève. \$tAbondance et habitat de l'orignal (Alces Alces)
700 1 2 \$iConteneur de (oeuvre) : \$aLaurin, Geneviève. \$tInventaire du brout de l'orignal (Alces alces)
700 1 2 \$iConteneur de (oeuvre) : \$aMaltais, Jean, \$d1965- \$tAbondance et habitat du caribou (Rangifer tarandus)
700 1 2 \$iConteneur de (oeuvre) : \$aBéland, Suzanne. \$tAbondance et utilisation de l'habitat par le castor (Castor canadensis) en 1990
710 2 \$aGroupe Boréal \$eauteur
710 2 \$aConsortium Gauthier & Guillemette-G.R.E.B.E. \$eauteur
710 2 \$aHydro-Québec. \$bVice-présidence environnement \$edestinataire, \$eorganisme de publication

Avec points d'accès à différents auteurs

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

520 - Résumé, etc.

Index de recherche : RES

Le résumé peut être une note rédigée par le catalogueur ou une citation provenant de la ressource ou de l'éditeur.

520 # # \$a« L'acquisition du vocabulaire joue un rôle clé dans le développement des compétences langagières et la réussite scolaire. Il est donc primordial de favoriser la découverte des mots et la communication, dès le préscolaire et le début du primaire. À l'aide d'une approche originale fondée sur la conscience lexicale, cet ouvrage propose 24 activités ludiques et ancrées dans le quotidien de l'enfant de 4 à 7 ans pour lui permettre de s'éveiller au lexique, d'acquérir du vocabulaire et de communiquer. » -- Résumé de l'éditeur

520 # # \$a« Vers une école réellement orientante : une approche systémique, dynamique et réfléchie de l'orientation scolaire, qui met le développement de l'apprenant au centre des préoccupations » --\$cDe Boeck supérieur

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

530 – Notes sur les autres formats physiques disponibles

Index de recherche : NOTX

530 # # \$aCertaines bibliothèques du RIBG ont décidé d'imprimer cette ressource à partir de la version électronique

Index de recherche : NOTX

546 - Notes sur les langues

546 # # \$aTexte en français et en anglais disposé tête-bêche

546 # # \$aTexte en français et en anglais sur des colonnes parallèles

546 # # \$aComprend un résumé en français et en anglais

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

592 - Notes locales

Index de recherche : NOTX

Les notes locales, précédées du sigle de la bibliothèque, sont utilisées pour inscrire des notes spécifiques aux bibliothèques.

592 # # \$aQMC : pages 1 à 10 manquantes

592 # # \$aQAC : l'exemplaire est une photocopie

592 # # \$aQCSF : l'exemplaire est une réimpression de 2015

Dans certains cas, la note est obligatoire :

592 # # \$aQL a rédigé des notices analytiques pour certaines contributions

592 # # \$aMOCQ : copie imprimée

592 # # \$aQTR : copie de 155 feuillets imprimés le 12 mai 2017

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

595 - Note locale (particularités de l'exemplaire)

Index de recherche : PROV, NOTX

Cette note est surtout utilisée par les musées et pour les collections spéciales.

Contient les informations relatives à la présence d'éléments distinctifs sur le document physique (signature, tampon, dédicace, notes manuscrites, etc.).

595 # # \$aQL : l'exemplaire porte la signature de Gilles Bachand

595 # # \$aQMQ : l'exemplaire porte une dédicace de l'artiste

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

600-610-611-630 - Vedettes-matière

Index de recherche : SUJ

Zones validées avec les autorités 100, 110, 111 et 130 du fichier d'autorités locales.

Elles sont utilisées lorsqu'une personne, une collectivité, un nom de réunion ou un titre uniforme sont le sujet de l'ouvrage.

Une personne peut être auteur ET sujet d'un document.
(ex. : autobiographie, rapport annuel)

100	1	\$aBronfman, Charles,\$d1931-\$auteur
240	1	0 \$aDistilled.\$iFrançais
245	1	0 \$aAppelez-moi Charles :\$bautobiographie /\$cCharles Bronfman avec la collaboration de Howard Green ; traduction de l'anglais par André Gagnon
264	1	\$a[Montréal] :\$bHurtubise,\$c[2017]
264	4	\$c©2017
300		\$a402 pages, 24 pages de planches non numérotées :\$billustrations en partie en couleur, portraits en partie en couleur
336		\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337		\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
338		\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
500		\$aComplément du titre de la couverture : Une histoire de famille, d'empire, de baseball et de philanthropie
504		\$aComprend des références bibliographiques (pages 385-392)
600	1	6 \$aBronfman, Charles,\$d1931-
600	3	6 \$aBronfman (Famille)
610	2	6 \$aCompagnie Seagram\$xHistoire
650		6 \$aChefs d'entreprise\$zQuébec (Province)\$vBiographies
650		6 \$aDistillerie\$zQuébec (Province)\$xBiographies
700	1	\$aGreen, Howard,\$d1959-\$auteur
700	1	\$iTraduction de :\$aBronfman, Charles,\$d1931-.\$tDistilled

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

650-651 - Vedettes-matière

Index de recherche : SUJ

Zones validées à partir du [Répertoire des vedettes-matière](#) de l'Université Laval (RVM).

650 : nom commun (v.-m. débutant par un sujet)

651 : nom géographique (v.-m. débutant par un lieu)

Lorsqu'une vedette ou une subdivision n'est pas présente dans le RVM, faire une demande de création à l'équipe de soutien du RIBG qui la transmettra à l'équipe du RVM.

Pour plus d'information consulter le document *Demande de création, de modification ou de traduction de vedettes-matières (RVM)* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

Sous-zones

- \$a vedette-matière de sujet ou géographique
- \$x subdivision générale (sujet)
- \$v subdivision de forme
- \$y subdivision chronologique
- \$z subdivision géographique

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

655 - Terme d'indexation – Genre ou forme

Index de recherche : SUJF

Zones validées à partir du [Répertoire des vedettes-matière](#) de l'Université Laval (RVM).

Lorsqu'un descripteur n'est pas présent dans le RVM, faire une demande de création à l'équipe de soutien du RIBG qui la transmettra à l'équipe du RVM.

Pour plus d'information consulter le document *Demande de création, de modification ou de traduction de vedettes-matières (RVM)* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

Sous-zones

\$a vedette-matière de sujet ou géographique

\$2 source du descripteur

655 # 7 \$aActes de congrès\$2rvmgf

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

700 - Vedette secondaire - nom de personne

Index de recherche : AUB, TI, IND

Point d'accès autorisé attribué aux créateurs secondaires et aux collaborateurs d'une œuvre ou d'une expression.

Utilisé aussi pour enregistrer des relations à l'aide d'un indicateur de relation et d'un point d'accès autorisé auteur-titre à des œuvres ou des expressions en lien avec la ressource.

1^{er} indicateur

0 (prénom)

1 (nom de famille)

2^e indicateur

(blanc)

Sous-zones

\$a nom de personne (nom, prénom)

\$c titres et autres qualificatifs
associés au nom (élément
distinctif, souvent le métier)

\$d dates associées au nom

\$e terme de relation

\$i information sur la relation

\$k sous-vedette de forme

\$l langue du document

\$q forme complète du nom

\$t titre du document

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

700 - Vedette secondaire - nom de personne (suite)

245 0 0 \$aBibliothèques québécoises remarquables /\$c sous la direction de Claude Corbo avec la collaboration de Sophie Montreuil et d'Isabelle Crevier
264 1 1 \$a[Montréal] :\$b Bibliothèque et Archives nationales Québec :\$b Del Busso,\$c [2017]
264 4 4 \$c©2017
300 \$a347 pages, 16 pages de planches non numérotées :\$b illustrations (certaines en couleur), fac-similés (certains en couleur), portraits
336 \$atexte\$btxt\$2rdacontent
337 \$asans médiation\$bn\$2rdamedia
338 \$avolume\$bnc\$2rdacarrier
504 \$aComprend des références bibliographiques
505 2 2 \$a2.2 La bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec : une institution patrimoniale accessible à tous / par Martin Pelletier
561 0 0 \$aMCC\$5QMC
610 1 6 \$aQuébec (Province).\$b Bibliothèque de l'Assemblée nationale\$x Histoire
610 1 6 \$aQuébec (Province).\$b Bibliothèque de l'Assemblée nationale\$x Fonds documentaires
650 6 6 \$aBibliothèques\$z Québec (Province)\$x Histoire
650 6 6 \$aFonds documentaires\$z Québec (Province)\$x Histoire
700 1 1 \$aCorbo, Claude,\$d 1945-\$e éditeur intellectuel
700 1 1 \$aMontreuil, Sophie,\$d 1968-\$e éditeur intellectuel
700 1 1 \$aCrevier, Isabelle\$e éditeur intellectuel
700 1 2 \$iConteneur de (oeuvre) :\$a Pelletier, Martin,\$d 1976-\$t Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
710 2 2 \$aBibliothèque et Archives nationales du Québec\$e organisme de publication

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

700 - Vedette secondaire - nom de personne (suite)

Cote locale	090	1	\$aHD 53 G631c F.s 1998\$bQMC
VP nom pers	100	1	\$aGoman, Carol Kinsey\$eauteur
Titre unif	240	1 0	\$aCreativity in business.\$iFrançais
Titre	245	1 2	\$aL'art de trouver des idées :\$bguide pratique pour pensée créative /\$cCarol Kinsey Goman ; traduit de l'américain par Dominique de Saint-Ours et
Var titre	246	1	\$iSous-titre de la couverture :\$a7 étapes pour libérer votre créativité, la créativité des affaires, innovez pour résoudre les problèmes
Publication	264	1	\$aParis :\$bLes presses du management,\$c[1998]
Publication	264	4	\$c©1998
Desc maté	300		\$a78 pages :\$billustrations
Contenu	336		\$atexte\$btxt\$2rdaccontent
Média	337		\$asans médiations\$b\$2rdamedia
Support	338		\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
Collection	490	1	\$a50 minutes pour savoir ;\$v36
Résumé	520		\$a« Ce manuel d'autoformation décrit les techniques de génération d'idées, comme l'analogie, la créativité de groupe, le brainstorming... Ces méthc vous de découvrir de nouveaux produits, de nouveaux marchés, d'élargir votre clientèle et surtout de résoudre vos problèmes. » -- Quatrième de c
VM sujet	650	6	\$aCréativité dans les affaires
VS nom pers	700	1	\$iTraduction de :\$aGoman, Carol Kinsey.\$tCreativity in business
VS collection	830	0	\$aCollection 50 minutes pour réussir ;\$v36
INITIALES			\$aMLA\$cds\$dQMC\$e20171227

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

710 - 711 Vedette secondaire - Nom de collectivité et nom de réunion

Index de recherche : AUB, TI, IND

Point d'accès autorisé attribué aux créateurs secondaires et aux collaborateurs d'une œuvre ou d'une expression.

Utilisé aussi pour enregistrer des relations à l'aide d'un indicateur de relation et d'un point d'accès autorisé auteur-titre à des œuvres ou des expressions en lien avec la ressource.

Zones validées :

710 - contient un nom de collectivité

711 - contient un nom de réunion ou conférence

1^{er} indicateur

0 (nom inversé)

1 (nom de lieu)

2 (nom en ordre direct)

2^e indicateur

(blanc)

Attention, les éditeurs non commerciaux doivent être enregistrés en 710.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

710 - 711 Vedette secondaire - Nom de collectivité et nom de réunion (suite)

110	1		\$aQuébec (Province)\$eauteur
240	1	0	\$aStratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.\$iAnglais
245	1	0	\$a2017-2027 Québec life sciences strategy :\$binnovation comes to life
264	1		\$a[Québec (Province)] :\$b[Ministère de l'économie, de la science et de l'innovation], \$c[2017]
264	4		\$c©2017
300			\$av, 76 pages :\$billustrations en couleur
336			\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337			\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
338			\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
504			\$aComprend des références bibliographiques
650	6		\$aSciences de la vie\$xPolitique gouvernementale\$zQuébec (Province)
650	6		\$aSciences de la vie\$xRecherches\$zQuébec (Province)\$xFinances
650	6		\$aAide de l'État aux innovations\$zQuébec (Province)
650	6		\$aPolitique scientifique et technique\$. Québec (Province)
710	1		\$aQuébec (Province). \$bMinistère de l'économie, de la science et de l'innovation\$eorganisme de publication
710	1		\$iTraduction de : \$aQuébec (Province). \$tStratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027
776	0	8	\$iVersion électronique : \$aQuébec (Province). \$t2017-2027 Québec life sciences strategy \$w0001202025
----			-----

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

730 – Vedette secondaire – Titre uniforme

Index de recherche : TI, IND

Point d'accès autorisé attribué au titre d'une œuvre en relation avec la ressource.

Exemple - titre de la publication en série, non présent au catalogue, lorsqu'on traite un numéro thématique en monographie.

245 0 0 \$aAccompagner le développement :\$bconceptions théoriques, pratiques cliniques et enjeux éducatifs /\$cnuméro thématique coordonné par Patrick Perret

500 # # \$aPublié comme volume 68, n°1 (janvier-mars 2016) de Enfance

730 0 # \$iContenu dans (œuvre) :\$aEnfance

Attention, nécessite la création d'une autorité 130 au titre de l'œuvre ou de l'expression.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

730 – Vedette secondaire – Titre uniforme (suite)

Enregistrement d'une relation dont l'entrée principale est au titre.

090	1	\$aR47H93 L53 1998 A\$bQLPG
130	0	\$aLigne à 161 kV Chibougamau-Obalski.\$iAnglais
245	0 0	\$a161-kV Chibougamau-Obalski line :\$bsummary : draft-design report
246	3	\$a161 kilovolts Chibougamau-Obalski line :\$bsummary : draft-design report
264	1	\$a[Montréal] :\$bHydro-Québec,\$c[1998]
300		\$a13 pages (certaines pliées) :\$billustrations en partie en couleur, cartes en partie en couleur
336		\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337		\$asans médiation\$bn\$2rdamedia
338		\$avolume\$bnc\$2rdacarrier
650	6	\$aLignes électriques aériennes\$zQuébec (Province)\$zChibougamau, Région de\$xPlanification
650	6	\$aPostes de réseau électrique\$zQuébec (Province)\$zChibougamau, Région de\$xPlanification
650	6	\$aÉlectricité\$xTransport\$zQuébec (Province)\$zChibougamau, Région de\$xPlanification
710	2	\$aHydro-Québec\$eauteur\$eorganisme de publication
730	0	\$iTraduction de :\$aLigne à 161 kV Chibougamau-Obalski

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

76X-78X – Liaisons

Index de recherche : TI, IND

Enregistrer les œuvres, expressions et manifestations en relation avec la ressource traitée.

Généralement, la zone débute par le code de sous-zone \$i (information sur la relation).

Se référer au [Guide sur l'enregistrement des relations avec RDA au RIBG](#).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

830 - Vedette secondaire de collection

Index de recherche : COLB

Zone validée à utiliser en complément de la zone 490 (collection). Les formes de la zone 490 et de la zone 830 peuvent être identiques.

1er indicateur

(blanc)

2e indicateur **Ne pas utiliser**

0-9 Nombre de caractères à ignorer au classement

Sous-zones

\$a mention de collection

\$p sous-collection

\$v désignation des volumes (utiliser les abréviations de l'annexe B.7)

\$x ISSN

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES

Initiales

Index de recherche : INIB

Facilite la prise de statistiques sur le traitement.

Sous-zones

- \$a initiales du catalogueur
- \$c source du catalogage dérivé (facultatif)
- \$d localisation
- \$e date (aaaammjj)

Initiales \$aMEL\$cQ\$dQMC\$e20180705

*Voir la note supplémentaire [Initiales](#) pour la liste des codes de la source du catalogage dérivé.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

Aperçu global

Bordereau : **RDAPES**

Types de ressource continue :

- Revues, journaux (périodiques)
- Publications annuelles (publication en série)
- Documents mis à jour (ressource intégratrice)

Nécessite de revoir les notices lorsqu'il y a changement :

- de titre
- d'éditeur
- de périodicité
- dans la numérotation
- etc.

Traitement documentaire lié aux modalités d'utilisation du module Périodiques.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

008/06 (1002) - Type de date/statut de publication

008/06 (1002) c (ressource continue en cours)

008/07-10 (1003)1984 (année de la numérotation et non de la publication)

008/11-14 (1004) 9999

264 # 1 \$aNew York :\$bXeros Films,\$c1985-

362 1 # \$aCommence avec la livraison de 1984

008/06 (1002) d (ressource continue terminée)

008/07-10 (1003)1928

008/11-14 (1004)1941

264 # 1 \$aNew York :\$bAmerican Statistical,\$c1928-1941

362 1 # \$aCommence avec le volume 1, number 1 (February 1928) ;
cesse avec le volume 14, number 2 (February 1941)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

008/07-10 (1003) et 008/11-14 (1004) - Dates

Index de recherche : DA

Inscrire les dates extrêmes lorsque la date de début et la date de fin couvrent plus d'une année :

008/07-10 (1003) 1999

008/11-14 (1004) 2002

362 1 # \$aCommence avec la livraison de 1998/1999 ; cesse avec la livraison de 2001/2002

Un seul numéro paru :

008/06 (1002) d

008/07-10 (1003) 1999

008/11-14 (1004) 1999

362 1 # \$aCommence et cesse avec la livraison de 1998/1999

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

008/07-10 (1003) et 008/11-14 (1004) – Dates (suite)

Utiliser les dates extrêmes de la zone 362 et non pas les dates de publication de la zone 264.

Plan d'action ... de la Régie du logement à l'égard... (RDAMO)

Zones fixes					
008/06 (1002)	d	...	008/07-10 (1003)	2012	008/11-14 (1004) 2014
008/15-17 (1005)	quc	...	008/23 (1008)	s	008/28 (1010) s
008/35-37 (1017)	fre	...	008/39 (1019)	d	GUIDE/07 (1030) s

Ind.	Zones variables
040	\$aQQL\$bfre\$Serda
043	\$an-cn-qu
090 1	\$aA36L65 P533 Virtuel\$bQLBV\$d[2011/12]-[2013/14]\$rinternet
090 1	\$aA36L65 P533\$bQMCBV\$d[2011/12]-[2013/14]\$rinternet
110 1	\$aQuébec (Province).\$bRégie du logement\$eauteur,\$eorganisme de publication
245 1 0	\$aPlan d'action ... de la Régie du logement à l'égard des personnes handicapées
264 1	\$a[Québec (Province)] :\$bRégie du logement,\$caoût 2011-juillet 2013
300	\$a1 ressource en ligne (3 volumes)
310	\$aAnnuel
336	\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337	\$ainformatique\$bc\$2rdamedia
338	\$aressource en ligne\$bcr\$2rdacarrier
347	\$afichier texte\$bPDF\$2rda
362 1	\$aCommence avec la livraison de 2011/2012 ; cesse avec la livraison de 2013/2014
610 1 6	\$aQuébec (Province).\$bRégie du logement\$xPlanification\$vpériodiques

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

Guide 07 (1030) - Niveau bibliographique

s publication en série

i ressource intégratrice

Index de recherche : NIV

008/18 (1035) – Périodicité courante

Zone en lien avec la zone 310.

Si le code de périodicité diffère de la périodicité indiquée dans la zone 310, utiliser un code de périodicité qui se rapproche le plus du tableau suivant :

Périodicité indéterminée # (blanc)		Six nos par année	b (bimestriel)
Annuel	a (annuel)	Sept nos par année	b (bimestriel)
Deux nos par année	f (semestriel)	Huit nos par année	b (bimestriel)
Trois nos par année	t (trois fois par année)	Neuf nos par année	m (mensuel)
Quatre nos par année	q (trimestriel)	Dix nos par année	m (mensuel)
Cinq nos par année	q (trimestriel)	Onze nos par année	m (mensuel)
		Douze nos par année	m (mensuel)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES



008/19 (1036) – Régularité

n irrégulier normalisé

La périodicité n'est pas complètement régulière, car on peut prédire son irrégularité.

310 # # \$aMensuel (sauf juillet et août)

r régulier

Zone fixe 008/18 (1035) décrit précisément sa régularité.

x complètement irrégulier

1) périodicité intentionnellement irrégulière et codée # (blanc) dans la zone 008/18 (1035)

2) périodicité de la zone 310 exprimée selon le nombre de numéros par année et le code dans la zone 008/18 (1035). Ne décrit pas précisément cette périodicité

310 # # \$aCinq fois par année

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

008/21 (1038) - Type de ressource continue

Index de recherche : PES

- # Aucun des codes suivants (annuel – exemplaire au catalogue)
- d Base de données maintenue à jour
- l Feuillet mobiles maintenus à jour (ressource intégratrice)
- n Journal
- p Périodique (+ d'une fois par année – exemplaire pointé au kardex)
- w Site Web maintenu à jour (ressource intégratrice)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

022 - Numéro international normalisé des publications en série

Sous-zones

Index de recherche : ISSN

\$a ISSN valide

022 # # \$a0046225X

\$y ISSN incorrect

022 # # \$y00462254 (invalide)

022 # # \$a00462258\$y00462244 (erroné)

\$z ISSN annulé

022 # # \$z03617106 (annulé)

Consulter le site du [Portail ISSN](#) pour repérer l'ISSN valide.

Attention, omettre le tiret. Transcrire les qualificatifs, tels qu'inscrits sur la ressource, entre parenthèses.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

023 – ISSN de regroupement

1^{er} indicateur

0 = ISSN-L

1 = ISSN-H

Index de recherche : ISSN

Sous-zones

\$a ISSN de regroupement valide

023 # # \$a0046225X

\$y ISSN de regroupement incorrect

023 # # \$y00462254 (invalide)

023 # # \$a00462258\$y00462244 (erroné)

\$z ISSN de regroupement annulé

023 # # \$z03617106 (annulé)

Consulter le site du [Portail ISSN](#) pour repérer l'ISSN valide.

Attention, omettre le tiret. Transcrire les qualificatifs, tels qu'inscrits sur la ressource, entre parenthèses.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

090 - Cote locale

Index de recherche : DICC

Attention, zone obligatoire propre aux bibliothèques.

Sous-zones

\$a cote locale

Pér. ou **Périod.** pour les périodiques sans cote réelle

\$b localisation (sigle attribué par le RIBG)

\$c identification des exemplaires (uniquement lorsqu'il y a plus d'un exemplaire)

\$d identification des volumes, tomes, annexes, années, etc.

Toujours utiliser cette sous-zone pour l'identification des publications en série et des annuels

\$r Internet

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

090 - Cote locale

090 1 # \$aF5C3 A1r\$bQLMU\$c1-2\$d2006-2008

(Ressource continue dont la bibliothèque possède 2 exemplaires des années 2006 à 2008)

090 1 # \$aHG 5160 Q3 I62\$bQTR\$d[1978/81]-[1986/89] \$bQTR\$c1-2\$d[1970/73]-[1974/77],[1990/93]

(Ressource continue triennale dont la bibliothèque possède 1 exemplaire des éditions 1978/1981 à 1986/1989 et 2 exemplaires des éditions 1970/1973, 1974/1977 et 1990/1993)

090 1 # \$a347.14 '041 P371 2017-\$bQL

(Ressource intégratrice en cours de parution)

Pour plus d'exemples, consulter la [note supplémentaire 090](#)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

246 - Variantes du titre

2^e indicateur

(aucun genre précisé)

Les titres distincts sont des titres particuliers apparaissant, en plus du titre régulier, dans des livraisons individuelles d'un document. **Conserver uniquement les trois derniers titres distincts.**

245 0 0 \$aCommodity year book (titre régulier)

246 1 # \$iLa livraison 1940 porte aussi le titre :\$aCommodities in industry

246 1 # \$iLa livraison 1942 porte aussi le titre :\$aCommodity statistics

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

246 - Variantes du titre (suite)

Titre	245	0	0	\$aFemmes de terre, femmes de tête
Var titre	246	1		\$iLes livraisons pour printemps 2016-printemps 2017 portent le sous-titre : \$aBulletin de la Fédération des agricultrices du Québec
Var titre	246	1		\$iÀ partir de hiver 2017, porte le sous-titre : \$aBulletin des agricultrices du Québec
Var titre	246	3		\$aFTFT
Publication	264	1		\$3automne 2014-automne 2017 : \$aLongueuil, Qc : \$bFédération des agricultrices du Québec, \$c2014-
Publication	264	3	1	\$3hiver 2017- : \$aLongueuil Qc : \$bAgricultrices du Québec
Desc maté	300			\$a1 ressource en ligne : \$billustrations en couleur
Pér courante	310			\$aTrois fois par année
Contenu	336			\$atexte \$btxt \$2rdacontent
Média	337			\$ainformatique \$bc \$2rdamedia
Support	338			\$aressource en ligne \$bcr \$2rdacarrier
Fichier num	347			\$afichier texte \$bPDF \$2rda
Dates publ	362	1		\$aCommence avec la livraison d'automne 2014
Note gén	500			\$aCertaines livraisons porte aussi un titre distinct

Cote locale	090	1		\$aJC 585 A522r \$bQMCBV \$d[2016/17]-[2017/18] \$rInternet05
VP collect	110	2		\$aAmnistie internationale (Organisme) \$eauteur
Titre	245	1	0	\$aRapport / \$cAmnesty International
Var titre	246	1	3	\$aAmnesty International : \$brapport
Var titre	246	1	3	\$aAmnistie internationale : \$brapport
Publication	264	1		\$a[Paris] : \$b[Éditions francophones d'Amnesty International]
Desc maté	300			\$a1 ressource en ligne
Pér courante	310			\$aAnnuel
Contenu	336			\$atexte \$btxt \$2rdacontent
Média	337			\$ainformatique \$bc \$2rdamedia
Support	338			\$aressource en ligne \$bcr \$2rdacarrier
Fichier num	347			\$afichier texte \$bPDF \$2rda
Note gén	500			\$aCertaines livraisons portent un titre distinct, 2006-
VM collect	610	2	6	\$aAmnistie internationale (Organisme) \$vPériodiques

Si plusieurs livraisons portent des titres distincts, on peut créer une note générale

500 \$aCertaines livraisons portent aussi un titre distinct

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

264 - Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur (R)

Index de recherche : ED, DA

1^{er} indicateur*

- # Sans objet / Aucune information fournie / Premier
- 2 Intermédiaire
- 3 Courant / Dernier

*Changer l'indicateur seulement lors de changement d'éditeur en cours de parution. Voir note supplémentaire 264.

2^e indicateur

- 0 Production
- 1 Publication
- 2 Diffusion, distribution
- 3 Fabrication
- 4 Date de l'avis de droit d'auteur

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

264 - Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur (suite)

Sous-zones

- \$a Lieu de production, publication, diffusion, distribution, fabrication (;) **(R)**
- \$b Nom du producteur, éditeur, diffuseur, distributeur, fabricant (:) **(R)**
- \$c Date de production, publication, diffusion, distribution, fabrication, ou l'avis de droit d'auteur (, ou débute une deuxième zone 264 # 4) **(R)**
- \$3 Documents précisés **(NR)**

Le premier éditeur est choisi en fonction de la première livraison. Ajouter des zones 264 à chaque fois que l'éditeur change.

264 # 1 \$31970-1983 :\$aQuébec :\$bMinistère de l'éducation,\$cmai 1970-décembre 1984

264 3 1 \$31984 :\$aQuébec :\$bMinistère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

Inscrire la date de publication de la première et/ou de la dernière livraison si elles sont disponibles ou si la ressource continue a cessé d'être publiée.

264 # 1 \$aQuébec :\$bPublications du Québec,\$c2003-

264 # 1 \$aQuébec :\$bPresses de l'Université Laval,\$c1990-2004

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

300 – Description matérielle

Index de recherche : MATE, ILL

Inscrire l'indication **volumes** pour les ressources continues en cours et les ressources terminées trop nombreuses à compter.

300 # # \$avolumes :\$billustrations en couleur

Inscrire le nombre de volumes seulement s'il est facile d'obtenir l'information.

300 # # \$a19 volumes

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

310 - Périodicité courante de la publication

Enregistrer la périodicité et ce, même si elle est déjà mentionnée dans la zone 245.

La zone fixe 1035 doit représenter la périodicité courante inscrite dans la zone 310.

245 1 0 \$aRapport **annuel** de gestion /\$cMinistère de la culture et des
communications

310 # # \$aAnnuel

1035 q (trimestiel)

310 # # \$aCinq fois par année

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

321 - Périodicité antérieure de la publication

Zone répétitive qui s'emploie uniquement si la périodicité courante est indiquée dans la zone 310.

310 # # \$aAnnuel,\$b1983-

321 # # \$aMensuel,\$b1972-1980

321 # # \$aSemestriel,\$b1981-1982

L'expression *La périodicité varie* peut être utilisée dans la zone 321 lorsqu'on connaît plus de trois périodicités antérieures.

310 # # \$aAnnuel,\$b1983-

321 # # \$aLa périodicité varie,\$b1971-1982

La zone fixe 1035 doit être modifiée afin de représenter la périodicité courante enregistrer dans la zone 310.

*Les zones 310 et 321 sont rédigées en français

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

321 - Périodicité antérieure de la publication (suite)

Ind.	Zones variables
	008/06 (1002) <input type="text" value="d"/> ... 008/07-10 (1003) <input type="text" value="1992"/> 008/11-14 (1004) <input type="text" value="2012"/>
	008/15-17 (1005) <input type="text" value="wiu"/> ... 008/23 (1008) <input type="text" value="s"/> ... 008/35-37 (1017) <input type="text" value="eng"/>
	008/39 (1019) <input type="text" value="d"/> ... GUIDE/07 (1030) <input type="text" value="s"/> ... GUIDE/06 (1031) <input type="text" value="a"/>
022	\$a15391582\$I10599053
040	\$aQMC\$bfre\$erda
055	4 \$aS530
082	1 0 \$a570\$213
090	1 \$aS 530 J86\$bQMC\$d1998-2012\$rinternet02
245	0 0 \$aJournal of natural resources and life sciences education
264	1 \$a[Madison, Wisc.] :\$b[American Society of Agronomy], \$c[1992]-[2012]
300	\$a1 ressource en ligne (20 volumes) :\$billustrations
310	\$aAnnuel,\$b1998-2012
321	\$aSemestriel,\$b1992-1997
336	\$atexte\$btxt\$2rdacontent
337	\$ainformatique\$bc\$2rdamedia
338	\$aressource en ligne\$bcr\$2rdacarrier
347	\$afichier texte\$bPDF\$bHTML\$2rda
362	1 \$aCommence avec le Vol. 21, no. 1 (spring 1992) ; cesse avec le Vol. 41 (2012)
506	\$aAccès réservé aux ministères et organismes clients autorisés de la Bibliothèque Cécile-Rouleau.\$5QMC
588	\$aldentification de la ressource d'après le contenu en ligne ; titre de la page d'accueil (consulté le 1 février 2018)
590	\$aLa localisation du périodique et le début de la collection en version électronique de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous
590	\$aQMC : Vol. 21, no. 1 (spring 1992)-Vol. 26, no. 2 (fall 1997)
650	6 \$aEnseignement agricole\$vPériodiques
650	6 \$aSciences de la vie\$xÉtude et enseignement\$vPériodiques
650	6 \$aRessources naturelles\$xÉtude et enseignement\$vPériodiques
710	2 \$aAmerican Society of Agronomy\$eorganisme de publication
780	0 0 \$tJournal of agronomic education
785	0 0 \$tNatural sciences education,\$x2168-8281\$w0001217287
856	4 0 \$uhttps://dl.sciencesocieties.org/publications/nse/index\$hQMC\$xAccès limité\$zAccès contrôlé par adresse IP via la Bibliothèque Cécile-Rouleau aux volumes 35 à 41
856	4 0 \$uhttps://dl.sciencesocieties.org/publications/nse/archive\$hQMC\$xAccès limité\$zAccès contrôlé par adresse IP via la Bibliothèque Cécile-Rouleau aux volumes 21 à 34
TALES	\$aMLA\$cdoc\$dQMC\$e20180201

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

336 - Type de contenu

337 - Type de média

338 - Type de support

Index de recherche : SUP

Les types de contenu, de média et de support sont préenregistrés dans les différents bordereaux RDA. Il est donc essentiel de sélectionner le bordereau approprié. Pour les ressources continues, utiliser le bordereau RDAPES.

336 # # \$atexte\$btxt\$2rdacontent

337 # # \$asans médiation\$bn\$2rdamedia

338 # # \$avolume\$bnc\$2rdacarrier

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

362 - Dates de publication et/ou désignation d'ordre séquentiel

Enregistrer la désignation d'ordre séquentiel sous la forme d'une note. Si on ne possède pas la première et/ou la dernière livraison, utiliser l'information présente dans une notice dérivée.

Une désignation numérique libellée 1998/99 dans la ressource sera enregistrée 1998/1999.

362 1 # \$aCommence avec la livraison de 1998/1999 ; cesse avec la livraison de 1999/2000

362 1 # \$aCommence avec le vol. 1, n° 1 (janv./févr. 2003)

362 1 # \$aCommence avec le volume 1, numéro 1/2 (juin 1965) ; cesse avec le volume 35, n° 5/6 (mai 1994)

362 1 # \$aCesse avec le v. 35, no. 2 (June 1999)

Attention, transcrire la désignation d'ordre séquentiel dans la langue du titre propre.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

500 - Note générale

Index de recherche : NOTG, NOTX

500 # # \$aCertaines livraisons portent aussi un titre distinct

500 # # \$aNe paraît plus

Index de recherche : NOTX

515 - Note sur les particularités de la numérotation

Note mentionnant les irrégularités et les particularités d'une numérotation. Elle peut aussi fournir des renseignements sur les années couvertes d'un rapport.

515 # # \$aL'année d'activité se termine le 31 mars

515 # # \$aLa numérotation reprend chaque année avec le volume 1

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

525 – Note de supplément

Index de recherche : NOTX

Note générale sur la présence de suppléments ponctuels.

525 # # \$aCertaines livraisons sont accompagnées de suppléments

525 # # \$aChaque 3^e livraison comprend un supplément

580 - Note de liaison complexe des vedettes

Index de recherche : NOTX

Relation complexe entre le document traité et les autres documents liés à ce titre qui **ne peut être générée adéquatement par les zones de liaisons 760-787**

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

588 – Source de la note descriptive

Index de recherche : NOTX

Si la description n'est pas rédigée d'après la première livraison, on l'indique en note.

588 # # \$aIdentification de la ressource d'après : v. 1, no. 2 (June 2005)

Lors de la mise à jour d'une notice, enregistrer une note identifiant la livraison consultée. Mettre cette note à jour au besoin.

588 # # \$aDernière livraison consultée : volume 3, numéro 4 (janvier 2017)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

590 - Note sur l'état de collection

Index de recherche : NOTX

Description du fonds d'une bibliothèque pour une ressource continue (+ d'une fois l'an – exemplaire pointé au kardex).

La première bibliothèque qui catalogue le titre doit toujours ajouter une première zone 590 contenant la note explicative suivante :

590 ## \$aLa localisation du périodique et le début de la collection de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous

L'état de collection de chaque bibliothèque est enregistré dans une 2e zone 590 :

590 ## \$aQMC : vol. 10, n° 5 (mai 1979)-

590 ## \$aMOCQ : conserve 5 ans

590 ## \$aQOLF : conserve l'année en cours

Attention, transcrire la désignation d'ordre séquentiel dans la langue du titre propre.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

650-651 - Vedettes-matière

Index de recherche : SUJ

Zones validées à partir du Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (RVM).

650 : nom commun (v.-m. débutant par un sujet)

651 : nom géographique (v.-m. débutant par un lieu)

Lorsqu'une vedette ou une subdivision n'est pas présente dans le RVM, faire une demande de création à l'équipe de soutien du RIBG qui la transmettra à l'équipe du RVM.

Pour plus d'information consulter le document *Demande de création, de modification ou de traduction de vedettes-matières (RVM)* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

Sous-zones

- \$a vedette-matière de sujet ou géographique
- \$x subdivision générale (sujet)
- \$v subdivision de forme (utilisé \$vPériodiques)
- \$y subdivision chronologique
- \$z subdivision géographique

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

655 - Terme d'indexation – Genre ou forme

Index de recherche : SUJF

Zones validées à partir du Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (RVM).

Lorsqu'un descripteur n'est pas présent dans le RVM, faire une demande de création à l'équipe de soutien du RIBG qui la transmettra à l'équipe du RVM.

Pour plus d'information consulter le document *Demande de création, de modification ou de traduction de vedettes-matières (RVM)* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

Sous-zones

\$a vedette-matière de sujet ou géographique

\$2 source du descripteur

655 # 7 \$aPériodiques\$2rvmgf

655 # 7 \$aRapport annuel\$2rvmgf

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

76X-78X – Liaisons

Index de recherche : TI, IND

Utiliser pour enregistrer les œuvres, expressions et manifestations en relation avec la ressource traitée.

Précédé, généralement, du code de sous-zone \$i (information sur la relation).

Se référer au [Guide sur l'enregistrement des relations avec RDA au RIBG](#).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

Aperçu global

Bordereau : **RDAEL**

Traitement documentaire différent selon :

- Type de lien
 - Téléchargement sur serveur local
 - Lien public
- Format de la ressource électronique (PDF, HTML, etc.)

Nécessite de vérifier annuellement les liens URL publics.

(voir le document intitulé [Module Catalogue : recueil des guides techniques](#))

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

008/23 (1008) Support matériel du document

s électronique

Guide 07 (1030) - Niveau bibliographique

m document monographique

Index de recherche : NIV

Guide 06 (1031) - Type de notice

a matériel textuel (livre numérique)
m fichier d'ordinateur (pdf, html, etc.)

Index de recherche : TNO

008/26 (1057) Genre de fichier d'ordinateur

d document

007 RE/00 (1870) - IGGD

c ressource électronique

Index de recherche : REL

007 RE/01 (1871) - ISGD

r accès à distance
o disque optique

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

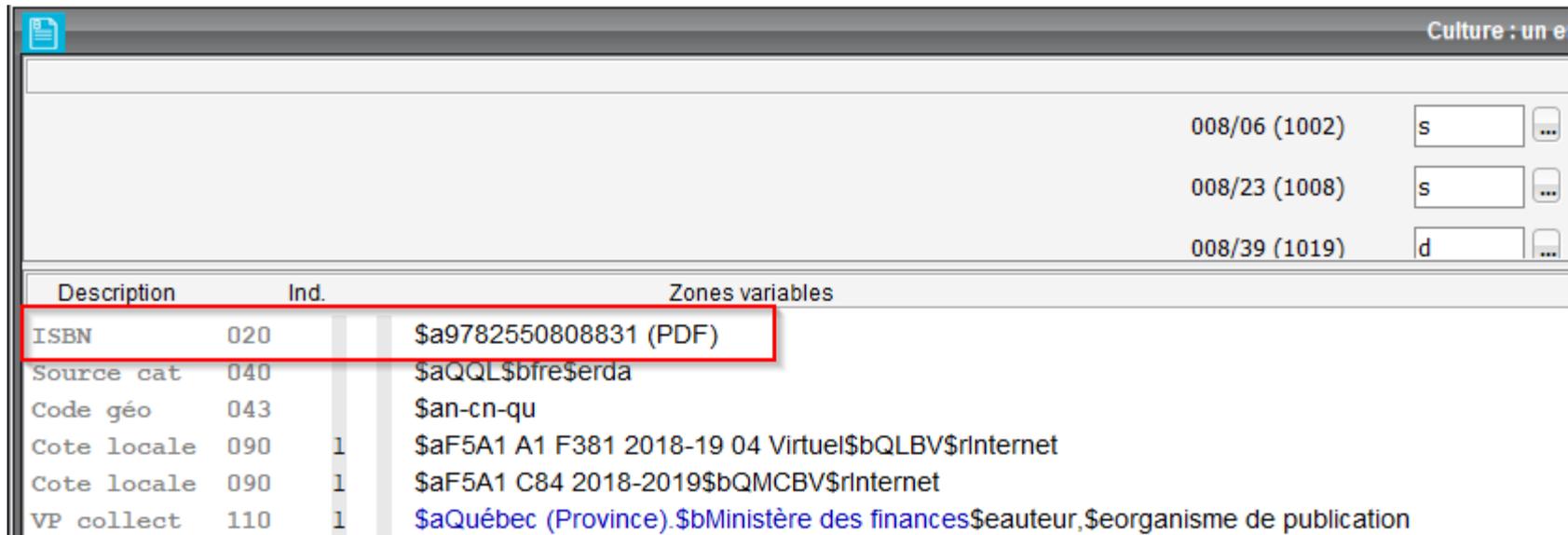
020 - ISBN

Index de recherche : ISBN

Enregistrer le ISBN de la version électronique.

Si le ISBN est celui de la version imprimée, enregistrer la précision *imprimé* entre parenthèses à la suite du ISBN.

020 # # \$zISBN (imprimé)



Culture : un e

Description	Ind.	Zones variables
ISBN	020	\$a9782550808831 (PDF)
Source cat	040	\$aQQL\$bfre\$erda
Code géo	043	\$an-cn-qu
Cote locale	090 1	\$aF5A1 A1 F381 2018-19 04 Virtuel\$bQLBV\$riInternet
Cote locale	090 1	\$aF5A1 C84 2018-2019\$bQMCBV\$riInternet
VP collect	110 1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère des finances\$eauteur,\$eorganisme de publication

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

090 - Cotes locales

Index de recherche : DICC

Ajouter la sous-zone \$rInternet à la suite de la cote locale lorsqu'il y a une zone 856 (lien URL) d'associée à la localisation.

Ajouter le mois de création de la notice à la sous-zone \$r lorsque le lien URL en 856 est un lien public (\$rInternet01) afin de repérer les adresses URL lors de l'opération de validation des liens URL.

Attention, omettre le mois pour les liens archivés sur des serveurs (liens stables).

090 1 # \$aInternet\$bQTR\$rInternet05

090 1 # \$aFB3-2 99-11\$bQAC\$rInternet03

090 1 # \$aIntranet\$bQTR\$rInternet12

090 1 # \$aA11A8 A77 2017\$bQMCBV\$rInternet

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

300 – Collation

Index de recherche : MATE, ILL

Enregistrer *1 ressource en ligne* suivi du nombre de sous-unités entre parenthèses.

300 # # \$a1 ressource en ligne (69 pages)

300 # # \$a1 ressource en ligne (xi, 127 pages) :\$billustrations en couleur

300 # # \$a1 ressource en ligne (34 pages) :\$billustrations (certaines en couleur)
+\$e4 annexes

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

336 - Type de contenu

337 - Type de média

338 - Type de support

Index de recherche : SUP

Les types de contenu, de média et de support sont préenregistrés dans les différents bordereaux RDA. Il est donc essentiel de sélectionner le bordereau approprié. Pour les monographies, utiliser le bordereau RDAEL.

336 # # \$atexte\$btxt\$2rdacontent

337 # # \$ainformatique\$bc\$2rdamedia

338 # # \$aressource en ligne\$bcr\$2rdacarrier

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

347 – Caractéristiques de fichier numérique

Index de recherche : ILL

Enregistrer le type de fichier et le format d'encodage. L'enregistrement de la taille du fichier est laissé à la discrétion des bibliothèques du RIBG.

347 # # \$afichier texte\$bPDF\$2rda

347 # # \$afichier texte\$bPDF\$bHTML\$2rda

347 # # \$afichier texte\$bPDF\$c657,00 Ko\$2rda

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

530 – Note sur les autres formats physiques disponibles

Index de recherche : NOTX

Utiliser cette zone seulement pour le traitement des ressources numérisées.

530 # # \$aCertaines bibliothèques du RIBG ont décidé de numériser cette ressource à partir de la version imprimée

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

588 – Source de la note descriptive (R)

Index de recherche : NOTX

Enregistrer la source du titre propre pour les ressources non téléchargées sur un serveur permanent.

588 # # \$aldentification de la ressource d'après le contenu en ligne ; titre de la page de titre du fichier PDF (consulté le 16 mars 2017)

588 # # \$aldentification de la ressource d'après le contenu en ligne ; titre de la page couverture du fichier PDF (consulté le 9 juillet 2018)

588 # # \$aldentification de la ressource d'après le contenu en ligne ; titre de l'écran-titre (consulté le 6 juin 2018)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

592 – Notes locales

Index de recherche : NOTX

Selon les pratiques de la bibliothèque, enregistrer une note précisant la date du téléchargement ou la source de la ressource.

592 # # \$aQTRD : copie téléchargée le 23 septembre 2017 du document disponible sur l'intranet gouvernemental

592 # # \$aQISQ : copie téléchargée du document reçu par courrier électronique

Attention aux droits d'auteur.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

856 - Emplacement et accès électronique

Index de recherche : URL

Cette zone contient l'hyperlien (URL) menant à la ressource cataloguée.

1^{er} indicateur

- 0 courrier électronique
- 1 FTP
- 4 HTTP

2^e indicateur

- 0 ressource
- 1 version de la ressource

Attention, pour exécuter l'opération mensuelle de **validation des liens URL** voir la procédure dans le document [Module Catalogue : recueil des guides techniques.](#)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

856 - Emplacement et accès électronique (suite)

Sous-zones

\$u hyperlien (URL)

\$h localisation de la bibliothèque créatrice et responsable du URL

\$x note non destinée au public

\$z note destinée au public

Consulter la [note supplémentaire 856](#) pour connaître les différentes utilisations des sous-zones \$x et \$z.

Note locale	090	1	\$a336.7105 S948 Virtuel\$bQLBVS\$d[2016/17],[2017'Août],[2018'Janv.],[2019'Févr.],[2020'Févr.]\$rinternet202111
Note locale	090	1	\$aYN4-2\$bQMCBVS\$d[2016/17],[2017'Août],[2018'Janv.],[2019'Févr.],[2020'Févr.]\$rinternet03
Titre	245	0 0	\$aSuivi économique et financier
Publication	264	1	\$aOttawa, Canada :\$bBureau du Directeur parlementaire du budget = Office of the Parliamentary Budget Officer,\$c[2017]-
Description matérielle	300		\$a1 ressource en ligne :\$billustrations
Édition courante	310		\$alrrégulier
Contenu	336		\$atexte\$btxt\$2rdaconten
Média	337		\$ainformatique\$bcb\$2rdamedia
Support	338		\$aressource en ligne\$bcr\$2rdacarrier
Fichier numérique	347		\$afichier texte\$bPDF\$2rda
Dates de publication	362	1	\$aCommence avec la livraison 2016/2017
Note locale	592		\$aQL : conserve tout (prochaine vérification de livraison prévue en novembre 2021) ; copie téléchargée à partir du site du Bureau du Directeur parlementaire du budget
Note locale	592		\$aQMC : conserve 5 ans
Matière	650	6	\$aFinances publiques\$zCanada\$vPériodiques
Matière	650	6	\$aProduit intérieur brut\$zCanada\$vPériodiques
Matière	650	6	\$aBudget\$zCanada\$vPériodiques
Matière	655	7	\$aPublications en série numériques\$2rvmgf
Matière	655	7	\$aPublications officielles\$2rvmgf
Source collectée	710	1	\$aCanada.\$bBureau du Directeur parlementaire du budget\$eauteur,\$eorganisme de publication
URL	856	4 0	\$uhttps://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=87766\$hQL\$xAccès public\$zAccès en ligne via la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec
URL	856	4 0	\$uhttp://www.bibliotheque.qc.ca/Archives/pgc/YN4_2\$hQMC\$xAccès gouvernemental\$zDisponible en format PDF - Accès réservé à la fonction publique québécoise via la Bibliothèque Cécile-Rouleau
URL	856	4 0	\$uhttps://www.pbo-dpb.qc.ca/fr/blog/news\$hQL: QMC\$xLien public\$zAccès aux documents

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES

76X-78X – Liaisons

Index de recherche : TI, IND

Utiliser pour enregistrer les œuvres, expressions et manifestations en relation avec la ressource traitée.

Précédé, généralement, du code de sous-zone \$i (information sur la relation).

Se référer au [Guide sur l'enregistrement des relations avec RDA au RIBG](#).

776 08 **\$iVersion imprimée** :\$aQuébec (Province). Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.\$tAccessibilité financière des adultes aux projets d'études et de formation\$w0001176625

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : MONOGRAPHIES ÉLECTRONIQUES

Écran d'exemplaire

Un exemplaire doit être créé pour une ressource électronique.

Catégorie documentaire

72 Internet

Index de recherche : CATE

État de disponibilité

DL Disponible en ligne

Index de recherche : STAT

Support

21 Doc. Électronique

Index de recherche : SUME

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

Aperçu global

Bordereau : **RDAPSE**

Types de ressource continue électronique :

- Revues, journaux en ligne
- Rapports annuels en ligne
- Site Web (ressource intégratrice)

Traitement documentaire différent selon :

- Type de lien
 - Téléchargement sur serveur local
 - Lien public
- Format de la ressource électronique (PDF, HTML, etc.)

Traitement documentaire lié aux modalités d'utilisation du module Périodiques.

Nécessite de revoir les notices lorsqu'il y a :

- Changement de titre
- Changement d'éditeur
- Changement de périodicité
- Changement dans la numérotation

Nécessite de vérifier annuellement les liens URL publics.

(voir le document intitulé [Module Catalogue : recueil des guides techniques](#))

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

008/23 (1008) Support matériel du document

s électronique

Guide 07 (1030) Niveau bibliographique

s publication en série

i ressource intégratrice (ex. site Web)

Index de recherche : NIV

Guide 06 (1031) – Type de notice

a matériel textuel

Index de recherche : TNO

008/26 (1057) Genre de fichier d'ordinateur

d document

007 RE/00 (1870) – IGGD

c ressource électronique

007 RE/01 (1871) – ISGD

r accès à distance

o disque optique

Index de recherche : REL

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

090 - Cotes locales

Index de recherche : DICC

Ajouter la sous-zone \$rInternet à la suite de la cote locale lorsqu'il y a une zone 856 (lien URL) d'associée à la localisation.

Ajouter le mois de création de la notice à la sous-zone \$r lorsque le lien URL en 856 est un lien public (\$rInternet01) afin de repérer les adresses URL lors de l'opération de validation des liens URL.

Attention, omettre le mois pour les liens archivés sur des serveurs (liens stables).

090 1 # \$aPér.\$bQTRBV\$rInternet05

090 1 # \$aYN4-2\$bQMCBV\$d[2016/17],[2017'Août],[2018'Janv.]\$rInternet03

090 1 # \$a363.738 '09705 T136 F Virtuel\$bQLBV\$d1994-97,[1998'1]-
[1998'2],[1999'1]-[1999'2],[2000'1]-[2000'2],2001-2005\$rInternet

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

300 – Collation

Index de recherche : MATE

Enregistrer *1 ressource en ligne* suivi du nombre de sous-unités entre parenthèses si la ressource est terminée. Si la ressource est en cours ou incomplète ne pas enregistrer de sous-unités.

300 # # \$a1 ressource en ligne

300 # # \$a1 ressource en ligne (5 volumes)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

336 - Type de contenu

337 - Type de média

338 - Type de support

Index de recherche : SUP

Les types de contenu, de média et de support sont préenregistrés dans les différents bordereaux RDA. Il est donc essentiel de sélectionner le bordereau approprié. Pour les ressources continues électroniques, utiliser le bordereau RDAPSE.

336 # # \$atexte\$btxt\$2rdacontent

337 # # \$ainformatique\$bc\$2rdamedia

338 # # \$aressource en ligne\$bcr\$2rdacarrier

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

347 – Caractéristiques de fichier numérique

Index de recherche : ILL

Enregistrer le type de fichier et le format d'encodage.

347 # # \$afichier texte\$bPDF\$2rda

347 # # \$afichier texte\$bPDF\$bHTML\$2rda

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

588 – Source de la note descriptive (R)

Index de recherche : NOTX

Enregistrer la source du titre propre pour les ressources non téléchargées sur un serveur permanent.

588 # # \$aldentification de la ressource d'après le contenu en ligne ; titre de la page de titre du fichier PDF (consulté le 16 mars 2017)

588 # # \$aldentification de la ressource d'après le contenu en ligne ; titre de l'écran-titre (consulté le 6 juin 2018)

Si la description n'est pas rédigée d'après la première livraison, on l'indique en note.

588 # # \$aldentification de la ressource d'après : volume 3, numéro 5 (juin 2017)

Lors de la mise à jour d'une notice, enregistrer une note identifiant la livraison consultée.

588 # # \$aDernière livraison consultée : volume 3, numéro 4 (janvier 2017)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

590 - Note sur l'état de collection

Index de recherche : NOTX

Description du fonds d'une bibliothèque pour une ressource continue.

La première bibliothèque qui catalogue le titre doit toujours ajouter une première zone 590 contenant la note suivante :

590 # # \$aLa localisation du périodique et le début de la collection en version électronique de chaque bibliothèque sont indiqués ci-dessous

L'état de collection de chaque bibliothèque est codé dans une 2^e zone 590 :

590 # # \$aQMC : v. 1, no 1 (janv. 2006)-

Attention, enregistrer la désignation d'ordre séquentiel dans la langue du titre propre.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : RESSOURCES CONTINUES ÉLECTRONIQUES

Kardex ou écran d'exemplaire

Un kardex (état de collection ou numéros détaillés) ou un écran d'exemplaire est créé selon le type de publication (publication annuelle ou périodique).

Catégorie documentaire

72 Internet

Index de recherche : CATE

État de disponibilité

DL Disponible en ligne

Index de recherche : STAT

Support

21 Doc. Électronique

Index de recherche : SUME

Pour plus d'information consulter dans le document *Création d'écran d'exemplaire et de kardex* dans la section [RIBG / Orientations et aide-mémoire](#).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS

Principes généraux

Les autorités : agents (personne, collectivités, réunions), œuvre (titres d'œuvres, incluant les collections) et expression sont créées au catalogue d'autorité local (CAL). Les familles sont créées au RVM.

Faire une recherche préalable à l'aide des index AUA ou TIA afin d'éviter la création de doublons.

Rechercher l'autorité dans un fichier source d'agence bibliographiques nationales. La source est choisie en fonction de sa pertinence (ex. auteur français, choisir BnF). On privilégiera le dossier le plus complet dans les sources suivantes :

- LCA -BnF
- VIAF (incluant BAnQ et BAC)

Lorsque l'autorité est absente des fichiers sources, créer une autorité originale à l'aide des informations disponibles dans votre ressource.

Pour plus d'information, consulter dans le document [Catalogage : recueil des orientations RIBG, les sections *Procédure de créations des notices d'autorité et Procédure d'élimination et de fusion des notices d'autorité en double*](#).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne

Index de recherche : AUA

		Oliveira e Costa, Sandra, 1985- (RAU100)						
		Zones fixes						
		008/33 (1206)	<input type="text" value="a"/> ...	008/09 (1212)	<input type="text" value="a"/> ...	008/39 (1219)	<input type="text"/>	
		GUIDE 17 (1232)	<input type="text" value="n"/> ...					
Description	Ind.	Zones variables						
No Bib. nat.	016	7	\$a397869\$2selibr					
Autre no	024	7	\$a32147869588374980825\$2viaf					
Source cat	040		\$aQQMC\$bfre\$erda					
Dates spéc	046		\$f1985\$2edtf					
Nom pers	100	1	\$aOliveira e Costa, Sandra,\$d1985-					
Domaine act	372		\$aGéographie humaine\$2rvm					
Groupe	373		\$aNordregio					
F. rejetée	400	1	\$aCosta, Sandra Oliveira e,\$d1985-					
F. rejetée	400	1	\$aE Costa, Sandra Oliveira,\$d1985-					
Source	670		\$aStjernberg, Mats. Overcoming barriers to social inclusion in Nordic cites through policy and planning, 2020					
Source	670		\$aVIAF - SELIBR					
Inf bio/hist	678	0	\$aMSc in Human Geography, Stockholm University (2012).					
	INITIALES		\$aMEL\$cds\$dQMC\$e20210127					

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

Zones fixes

008/33 (1206)	a	complètement établi
008/09 (1212)	a	vedette établie
008/39 (1219)		Source du catalogage
	#	agence bibliographique nationale
	d	autre
Guide 17 (1232)	n	notice complète
008/10 (1251)	z	autre

Index de recherche : VERI

Index de recherche : ARV

Zones variables

010	\$	ano de contrôle de la LC
016	\$	ano de contrôle de l'agence bibliographique nationale
	1er indicateur	# BAC (OONL)
		7 autres sources ; suivi de la sous-zone \$2sigle de la biblio
024		ISNI ou VIAF; suivi de la sous-zone \$2isni ou \$2viaf
040		Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre\$erda)
046		Date de naissance (\$f); Date de décès (\$g); suivi de \$2edtf

Index de recherche : NO16

Index de recherche : N024

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

1^{er} indicateur

- 0 Prénom
- 1 Nom de famille
- 3 Nom d'une famille (**Attention**, créé au RVM)

2^e indicateur # Non défini

Sous-zones

- \$a nom de personne
- \$c titres et autres qualificatifs associés au nom
- \$d dates associées au nom
- \$q forme complète du nom

100 1 # \$aTremblay, Georges E.\$q(Edmond),\$d1878-1939

100 1 # \$aGagné, Jean\$c(Géographe)

Attention, les termes de relation (\$e) ne sont pas enregistrés dans l'autorité.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

368 Autres attributs associés à des personnes

Enregistrer les attributs ne pouvant être enregistrés dans les autres zones 3XX.

Sous-zones

\$c autre désignation (utiliser la forme acceptée au RVM)

\$d titre d'une personne

100 1 # \$aTeresa,\$cmère, sainte,\$d1910-1997

368 # # \$cSaints\$2rvm

100 1 # \$aDiana,\$cprincesse de Galles,\$d1961-1997

368 # # \$dPrincesse de Galles

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

370 Lieu associé

Enregistrer le ou les lieux associés à une personne dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$a lieu de naissance

\$b lieu de décès

\$c pays associé

\$e lieu de résidence

\$f autre lieu associé

\$s début de période

\$t fin de la période

100 1 # \$aOndaatje, Michael,\$d1943-

370 # # \$aColombo (Sri Lanka)\$2rvm

370 # # \$cSri Lanka\$2rvm\$s1943\$t1954

370 # # \$cAngleterre\$2rvm\$s1954\$t1962

370 # # \$cCanada\$2rvm\$s1962

678 0 # \$aNé au Sri Lanka en 1943, a déménagé en Angleterre en 1954
et a émigré au Canada en 1962.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

371 Adresse (facultative)

Enregistrer l'adresse d'affaires, de l'employeur, le courriel ou le site Web de la personne. Ne jamais enregistrer l'adresse de résidence.

Sous-zones

\$a adresse

\$b ville

\$c territoire, province, état, etc.

\$d pays

\$e code postale

\$m adresse de courriel

\$s début de période

\$t fin de la période

\$u identificateur de ressource uniforme

100 1 # \$aBertrand, Jean-François\$c(Avocat)

371 # # \$a83 rue Saint-Paul Ouest\$bMontréal\$cQC\$eH2Y 1Z1

371 # # \$mjf@bdia.ca

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

372 Domaine d'activité

Enregistrer le domaine d'activité d'une personne dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$a domaine d'activité

\$s début de période

\$t fin de la période

100 1 # \$aBertrand, Jean-François\$c(Avocat)

372 # # \$aÉmigration et immigration--Droit\$aCitoyenneté\$2rvm

100 1 # \$aChristie, Agatha,\$d1890-1976

372 # # \$aLittérature\$aDrame\$aPoésie\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

373 Groupe associé

Enregistrer une institution, une association, un groupe, etc., qui est associé à une personne (ex. nom de l'employeur).

Enregistrer le nom du groupe dans la forme acceptée de notre fichier d'autorités ou d'un fichier d'autorités source.

Sous-zones

\$a groupe associé

\$s début de période

\$t fin de la période

100 1 # \$aBrooks, Larry\$c(Hydrobiologiste)

373 # # \$aFort Peck Community College\$s1989\$t1991

373 # # \$aNorthern Montana College\$s1991\$t1992

373 # # \$aDakota College at Bottineau\$s1996

*Si la personne est fondatrice ou diplômé d'une institution, enregistrer cette relation dans la zone 510

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

374 Profession

Enregistrer les professions d'une personne dans la forme acceptée au RVM, et ce, même si celle-ci est au pluriel.

Sous-zones

\$a profession

\$s début de période

\$t fin de la période

100 1 # \$aChristie, Agatha,\$d1890-1976

374 # # \$aRomanciers\$aNouvellistes\$aPoètes\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

375 Sexe de la personne

Cette zone n'est plus utilisée.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

377 Langue

Enregistrer le ou les codes des langues utilisées par la personne pour publier ou diffuser de l'information.

Sous-zone

\$a code de langue

100 1 # \$aBertrand, Jean-François\$c(Avocat)

377 # # \$afre\$aeng

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

378 Forme développée du nom de personne

Enregistrer la forme développée du nom de la personne, et ce, même si elle est redondante avec la forme du nom privilégié (\$q).

Sous-zone

\$a forme développée du nom de personne

100 1 # \$aMurphy, Stephen J.\$q(Stephen James)

378 # # \$qStephen James

100 1 # \$aMaxwell, Robert L.,\$d1957-

378 # # \$qRobert LeGrand

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

400 Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Enregistrer en renvoi, les variantes du nom (initiales, nom complet, forme permutée, etc.).

```
100 1 # $aDescartes, René,$d1596-1650
400 1 # $aDes Cartes, René,$d1596-1650
400 1 # $aDescartes, Renatus,$d1596-1650
400 1 # $aCartesius, Renatus,$d1596-1650
400 1 # $aDekart, René,$d1596-1650
400 1 # $aCartesio,$d1596-1650
```

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

5XX Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

La sous-zone \$wr est obligatoire en présence de la sous-zone \$i.

Enregistrer les relations permanentes soient la relation *Diplômé de* : et la relation *Collectivité fondée d'une personne* :

100 1 # \$aArban, Erika

373 # # \$aMelbourne Law School

510 2 # \$wr\$iDiplômé de :\$aUniversità degli studi di Trieste

510 2 # \$wr\$iDiplômé de :\$aUniversity of Arizona

510 2 # \$wr\$iDiplômé de :\$aUniversity of Ottawa

678 # # \$aDétient un baccalauréat en droit (University of Trieste), une maîtrise (LLM, University of Arizona) et un doctorat (University of Ottawa) ; chercheure postdoctorale en droit constitutionnel, Melbourne Law School.

100 1 # \$aJobs, Steve,\$d1955-2011

510 2 # \$iCollectivité fondée d'une personne :\$aApple Computer, Inc.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

670 Source des données (R)

Mentionne la source utilisée pour la création de la notice d'autorité.

1^{re} 670 : citation de l'ouvrage en main

Si l'autorité représente le point d'accès principal de l'ouvrage. 100 1 # \$aTremblay,Michel,\$d1942-670 # # \$aSon : Les belles-sœurs, 1968

Si l'autorité représente un point d'accès secondaire de l'ouvrage dont le point d'accès principal est à un autre créateur

100 1 # \$aFalk, Will
670 # # \$aBhatia, R. Sacha. Modernizing Canada's healthcare system through the virtualization of services, May 23, 2018

Si l'autorité représente un point d'accès secondaire de l'ouvrage dont le point d'accès principal est au titre.

100 1 # \$aGuérin, Michel
670 # # \$aEnvironnement et santé publique, 2003

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

670 Source des données (suite)

2e 670 : données provenant d'un fichier source d'une agence bibliographique nationale (dérivé)

De la BAnQ : 670 # # \$aVIAF – B2Q

De la LC : 670 # # \$aLCA Internet

De la BnF : 670 # # \$aBnF autorités

Via VIAF : 670 # # \$aVIAF - ...

Si des modifications sont apportées à la zone 100 des données d'un fichier source (traduction, ajouts, etc.), la mention **D'après** sera ajoutée.

670 # # \$aD'après : ...

Ne pas inscrire d'où provient la notice d'autorité dérivée si :

- un catalogue autre que ceux mentionnés ci-haut est utilisé (catalogue d'université, CatExpress, etc.)
- aucun catalogue source n'est trouvé (utiliser la zone 675)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

670 Source des données (suite)

3^e 670 : informations trouvées sur Internet, obtenues par téléphone ou par courriel,

670 # # \$aSite Web de l'auteur

670 # # \$aSite Internet de l'organisme

670 # # \$aAppel à l'auteur le 8 octobre 2008

670 # # \$aCourriel à l'organisme le 8 octobre 2008

675 Source des données non trouvée

Lorsqu'une autorité originale est créée, inscrire le ou les fichiers sources consultés (recherche infructueuse) suivi de la date.

675 # # \$aVIAF, 2018-07-10

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100 – Nom de personne (suite)

678 Données biographiques ou historiques

678 0 # \$aDocteur en réseaux et télécommunications de Télécom ParisTech/Eurecom et actuellement Practice Leader Wireless, en charge des projets d'innovation chez Davidson consulting. A participé au 3GPP RAN1 & 2.

678 0 # \$aEnseignant à HEC Montréal, conférencier, intervenant à l'APM et consultant auprès des entreprises en développement du leadership et diagnostic du climat de travail (en 2021).

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité

Index de recherche : AUA

Description		Ind.	Zones variables
No Bib. nat.	016		\$a1035K0951F
No Bib. nat.	016	7	\$ancf13683752\$2b2q
Autre no	024	7	\$a4858162783912766280007\$2viaf
Autre no	024	7	\$a0000000502813520\$2isni
Source cat	040		\$aQQMC\$bfre\$erda
Dates spéc	046		\$q2020-06-15\$2edtf
No doc off	087		\$aE3C46092\$2ccpgq
Nom collect	110	2	\$aCentre de services scolaire du Littoral
Lieu	370		\$cCanada\$eBlanc-Sablon (Québec)\$2rvm
Langue	377		\$afre\$aeng
F. rejetée	410	2	\$aCSSL (Centre de services scolaire du Littoral)
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bCentre de services scolaire du Littoral
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.\$bCentre de services scolaire du Littoral
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation.\$bCentre de services scolaire du Littoral
Voir aussi	510	1	\$wr\$IPrédécesseur :\$aCommission scolaire du Littoral
Renvoi hist	665		\$aLa Commission scolaire du Littoral devient le 15 juin 2020 le Centre de services scolaire du Littoral.\$aLes publications de cet organisme sont enregistrées au nom en usage au moment de leur parution
Source	670		\$aRègles budgétaires pour l'année scolaire ... [ressource électronique] : Commission scolaire du Littoral, [1991?]-
Source	670		\$aVIAF - B2Q
INITIALES			\$aMLA\$cds\$dQMC\$e20211006

1032408

QMC

2021-10-06 15:18 qmcmla

2021-10-14 11:22 qmcmla

Hist

COR

ACTIVE



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

Zones fixes

Index de recherche : VERI

- 008/33 (1206) a complètement établi
- 008/28 (1210) Type d'organisme gouvernemental
- # n'est pas un organisme gouvernemental
 - f fédéral/national (ex. : Canada, France)
 - i international (ex. : ONU)
 - l local (ex. : Ville de Québec, Chicago)
 - s état, province, territoire (ex. : Québec (Province), Illinois)

Index de recherche : ARV

- 008/09 (1212) a vedette établie
- 008/39 (1219) Source du catalogage
- # agence bibliographique nationale
 - d autre
- Guide 17 (1232) n notice complète
- 008/10 (1251) z autre

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

Zones variables

010 \$ano de contrôle de la LC

Index de recherche : NO16

016 \$ano de contrôle de l'agence bibliographique nationale

1er indicateur # BAC (OONL)

7 autres sources ; suivi de la sous-zone \$2sigle

024 ISNI ou VIAF; suivi de la sous-zone \$2isni ou \$2viaf

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre\$erda)

Index de recherche : N024

046 Date de création (\$q); Date de fin (\$r) (R)

087 Indice du CCPGQ ; suivi du \$2ccpgq

*Enregistrer uniquement l'indice de cote si l'unité administrative traité porte une cote spécifique

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

1^{er} indicateur

- 0 Nom inversé (utilisé pour les variantes 410)
- 1 Nom de lieu (M/O, adm. publ.)
- 2 Nom en ordre direct

2^e indicateur

Non défini

Sous-zones

- \$a nom de collectivité ou de lieu (**privilégier la forme française**)
- \$b collectivité subordonnée
- \$c lieu de réunion
- \$d dates associées
- \$n no de la partie/section/réunion
- \$p nom de la partie/section

110 1 # \$aCanada.\$bBureau d'adoptions

110 2 # \$aParti libéral du Québec.\$bCongrès\$n(30e :\$d2008 :\$cQuébec,
Québec)

Attention, les termes de relation (\$e) ne sont pas enregistrés dans l'autorité.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

368 Autres attributs associés à des collectivités

Enregistrer une désignation représentant la nature de la collectivité dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$a type de collectivité

\$t autre désignation

110 2 # \$aLStar Capital

368 # # \$aInstitutions financières\$2rvm

110 2 # \$aAugustines (Groupe musical)

368 # # \$aGroupes musicaux\$aGroupes rock\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

370 Lieu associé

Enregistrer le ou les lieux associés à une collectivité dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$c pays associé

\$e lieux de sièges sociaux

\$f autre lieu associé

\$s début de période

\$t fin de la période

110 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère des terres et forêts

370 # # \$cCanada\$eQuébec (Québec)\$2rvm

110 2 # \$aParti libéral du Québec.\$bCongrès jeunes\$n(36e :\$d2018 :\$cMontréal,
Québec)

370 # # \$eMontréal (Québec)\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

371 Adresse (facultative)

Enregistrer l'adresse d'affaires, le courriel ou le site Web d'une collectivité.

Sous-zones

\$a adresse

\$b ville

\$c territoire, province, état, etc.

\$d pays

\$e code postale

\$m adresse de courriel

\$s début de période

\$t fin de la période

\$u identificateur de ressource uniforme

110 2 # \$aÉcole polytechnique (Montréal, Québec).\$bDépartement de génie chimique

371 # # \$a2500, chemin de Polytechnique\$bMontréal\$c(Québec)\$eH3T 1J4

371 # # \$mgénie.chimique@polymtl.ca

371 # # \$u<https://www.polymtl.ca/gch/>

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

372 Domaine d'activité

Enregistrer le ou les domaines d'activité d'une collectivité dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$a domaine d'activité

\$s début de période

\$t fin de la période

110 2 # \$aÉcole polytechnique (Montréal, Québec).\$bDépartement de génie chimique

372 # # \$aGénie chimique\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

377 Langue

Enregistrer le ou les codes des langues utilisées par la collectivité pour publier ou diffuser de l'information.

Sous-zone

\$a code de langue

110 2 # \$aCentre de services scolaire du Littoral

377 # # \$afre\$aeng

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

410 - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Enregistrer les variantes du nom de la collectivité (un nom développé, un acronyme/sigle/forme abrégée, une forme linguistique différente, etc.)

110 1 \$aQuébec (Province).\$bService de la formation préuniversitaire et de la recherche

410 1 \$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.\$bSecteur de l'enseignement supérieur.\$bDirection générale des affaires collégiales.\$bDirection des programmes de formation collégiale.\$bService de la formation préuniversitaire et de la recherche

410 1 \$aQuébec (Province).\$bDirection générale des affaires collégiales.\$bDirection des programmes de formation collégiale.\$bService de la formation préuniversitaire et de la recherche

410 1 \$aQuébec (Province).\$bDirection des programmes de formation collégiale.\$bService de la formation préuniversitaire et de la recherche

410 1 \$a...

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

5XX - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

La sous-zone \$wr est obligatoire en présence de la sous-zone \$i.

Enregistrer uniquement les relations permanentes (voir l'annexe K),

Au RIBG, pour les **collectivités, incluant les collectivités gouvernementales québécoises et canadiennes**, un rappel au nom de l'organisme immédiatement précédent ou suivant est enregistré en 510 et **l'historique complet de la collectivité est expliqué en 665.**

**Anciennement, tous les noms de collectivités précédents et suivants étaient enregistrés en 510 afin d'obtenir un historique complet.

110 2 # \$aCentre de services scolaire du Littoral

510 1 # \$wr\$iPrédécesseur :\$aCommission scolaire du Littoral

Attention, nécessite une justification en 665 ou 678.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

665 - Renvoi historique

Enregistrer les informations sur les liaisons présentes dans les zones 5XX (voir aussi)

Toujours terminer la zone avec la phrase :

\$aLes publications de cet organisme sont enregistrées au nom en usage au moment de leur parution.

Nom collect	110	2	\$aCentre de services scolaire du Littoral
Lieu	370		\$cCanada\$aBlanc-Sablon (Québec)\$2rvm
Langue	377		\$afre\$aeng
F. rejetée	410	2	\$aCSSL (Centre de services scolaire du Littoral)
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bCentre de services scolaire du Littoral
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.\$bCentre de services scolaire du Littoral
F. rejetée	410	1	\$aQuébec (Province).\$bMinistère de l'éducation.\$bCentre de services scolaire du Littoral
Voir aussi	510	1	\$wr\$aPrédécesseur :\$aCommission scolaire du Littoral
Renvoi hist	665		\$aLa Commission scolaire du Littoral devient le 15 juin 2020 le Centre de services scolaire du Littoral.\$aLes publications de cet organisme sont enregistrées au nom en usage au moment de leur parution
Source	670		\$aRègles budgétaires pour l'année scolaire ... [ressource électronique] : Commission scolaire du Littoral, [1991?]-
Source	670		\$aVIAF - B2Q

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

110 – Nom de collectivité (suite)

670 Source des données

Enregistrer l'information sur la source utilisée pour la création de l'autorité.

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

675 Source des données non trouvée

Lorsqu'une autorité originale est créée, enregistrer le ou les fichiers sources consultés (recherche infructueuse) suivi de la date.

675 # # \$aVIAF, 2021-07-10

678 Données biographiques ou historiques

Enregistrer, au besoin, des précisions au sujet de la collectivité.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion

Index de recherche : AUA

Zones fixes		
008/33 (1206)	<input type="text" value="a"/>	...
008/09 (1212)	<input type="text" value="a"/>	...
008/39 (1219)	<input type="text" value="d"/>	...
GUIDE 17 (1232)	<input type="text" value="n"/>	...

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Dates spéc	046	\$s20180511\$t20180511
Nom réunion	111	2 \$aDéveloppements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire (Colloque)\$n(21e :\$d2018 :\$cMontréal, Québec)
F. rejetée	411	2 \$aRécents développements en déontologie, droit professionnel et disciplinaire (Colloque)\$n(21e :\$d2018 :\$cMontréal, Québec)
F. rejetée	411	2 \$aColloque Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire\$n(21e :\$d2018 :\$cMontréal, Québec)
F. rejetée	411	2 \$aColloque Récents développements en déontologie, droit professionnel et disciplinaire\$n(21e :\$d2018 :\$cMontréal, Québec)
Source	670	\$aSon : Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire, ©2018
INITIALES		\$aMLA\$co\$dQMC\$e20180531



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion

Zones fixes

008/33 (1206) a complètement établi

008/09 (1212) a vedette établie

008/39 (1219) Source du catalogage

agence bibliographique nationale

d autre

Guide 17 (1232) n notice complète

008/10 (1251) z autre

Index de recherche : VERI

Index de recherche : ARV

Zones variables

010 \$ano de contrôle de la LC

016 \$ano de contrôle de l'agence bibliographique nationale

1^{er} indicateur

BAC (OONL)

7 Autres sources; suivi à la fin de la sous-zone \$2sigle

024 ISNI ou VIAF ; suivi de la sous-zone \$2isni ou \$2viaf

Index de recherche : NO16

Index de recherche : N024

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre\$erda)

046 Date de début de la période (\$s); Date de fin de la période (\$t)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

1^{er} indicateur

- 0 Nom inversé (utilisé pour les variantes 411)
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

2^e indicateur

- # Non défini

Sous-zones

- \$a nom de réunion ou de lieu (**privilégier la forme française**)
- \$c lieu de réunion
- \$d date de réunion
- \$n no de la partie/section/réunion
- \$q nom de réunion suivant le lieu

111 2 # \$aColloque des écrivains\$n(29e :\$d2011 :\$cMontréal, Québec)

Attention, les termes de relation (\$j) ne sont pas enregistrés dans l'autorité.

Attention, les informations dans la parenthèse sont enregistrées en français.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

368 Autres attributs associés à des collectivités

Enregistrer une désignation représentant la nature de la collectivité dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$a type de collectivité

\$t autre désignation

111 2 # \$a50 ans de changements juridiques visant l'inclusion citoyenne\$d(2019
:\$cMontréal, Québec)

368 # # \$aCongrès et conférences\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

370 Lieu associé

Enregistrer le ou les lieux associés à une collectivité dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$c pays associé

\$e lieux de sièges sociaux

\$f autre lieu associé

111 2 # \$aColloque sur la progression de la recherche québécoise sur les
ouvrages d'art\$(26e :\$d2019 :\$cUniversité Laval)

370 # # \$cCanada\$eQuébec (Québec)\$2rvm

111 2 # \$aDéveloppements récents en droit de la santé et sécurité au travail
(Colloque)\$n(30e :\$d2021 :\$cQuébec, Québec et Montréal, Québec)

370 # # \$cCanada\$eQuébec (Québec)\$eMontréal (Québec)\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

372 Domaine d'activité

Enregistrer le ou les domaines d'activité d'une collectivité dans la forme acceptée au RVM.

Sous-zones

\$a domaine d'activité

111 2 # \$aDéveloppements récents en droit de la santé et sécurité au travail
(Colloque)\$n(30e :\$d2021 :\$cQuébec, Québec et Montréal, Québec)

372 # # \$aSécurité du travail--Droit\$aTravail—Accidents--Droit\$aMaladies
professionnelles--Droit\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

373 Groupe associé

Enregistrer une institution, une association, un groupe, etc., qui est associé à une collectivité (organisateur, hôte, etc.).

Enregistrer le nom du groupe dans la forme acceptée de notre fichier d'autorités ou d'un fichier d'autorités source.

Sous-zones

\$a groupe associé

111 2 # \$a50 ans de changements juridiques visant l'inclusion citoyenne\$d(2019
:\$cMontréal, Québec)

373 # # \$aUniversité du Québec à Montréal

111 2 # \$aASTM International Symposium on Pavement Performance : Trends,
Advances, and Challenges\$d(2011 :\$cTampa, Flor.)

373 # # \$aAmerican Society of Testing and Materials

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

377 Langue

Enregistrer le ou les codes des langues utilisées par la collectivité pour publier ou diffuser de l'information.

Sous-zone

\$a code de langue

111 2 # \$aColloque international en éducation : enjeux actuels et futurs de la formation et de la profession enseignante
(5e :\$d2018 :\$cMontréal, Québec)

377 # # \$afre

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

4XX - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Enregistrer les variantes du nom de la collectivité (un nom développé, un acronyme/sigle/forme abrégée, une forme linguistique différente, etc.)

111 2 # \$aColloque international en éducation : enjeux actuels et futurs de la formation et de la profession enseignante\$(5e :\$d2018 :\$cMontréal, Québec)

410 2 # \$aCentre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante.\$bColloque international en éducation\$(5e :\$d2017 :\$cMontréal, Québec)

410 2 # \$aCentre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante.\$bColloque international\$(5e :\$d2017 :\$cMontréal, Québec)

410 2 # \$aCRIFPE.\$bColloque international\$(5e :\$d2017 :\$cMontréal, Québec)

410 2 # \$aCRIFPE.\$bColloque international en éducation\$(5e :\$d2017 :\$cMontréal, Québec)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

5XX - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

La sous-zone \$wr est obligatoire en présence de la sous-zone \$i.

Enregistrer uniquement les relations permanentes (voir l'annexe K).

Cette zone est rarement utilisée dans les autorités de noms de réunion.

Attention, nécessite une justification en 665 ou 678.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

111 – Nom de réunion (suite)

665 - Renvoi historique

(voir la zone 665 sous 110 - Nom de collectivité)

670 – Source des données

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

675 – Source des données non trouvée

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

678 – Données biographiques ou historiques

(voir la zone 678 sous 110 - Nom de collectivité)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

Principes généraux

La création d'autorité d'œuvre et d'expression est obligatoire.

Des autorités d'œuvre et d'expression sont créées au catalogue d'autorités local afin de valider les points d'accès autorisés.

Pour l'œuvre ou l'expression d'un créateur, l'autorité est créée en auteur-titre dans une des zones 100, 110 ou 111.

Pour les compilations, les publications en série et les collections, l'autorité d'œuvre ou d'expression est créée dans une zone 130.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre)

Autorité nom-titre à l'oeuvre

Zones fixes					
008/33 (1206)	a	008/09 (1212)	a	008/39 (1219)	d
GUIDE 17 (1232)	n				

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Nom pers	100 1	\$aAttwood, Tony,\$d1952-\$tComplete guide to Asperger's syndrome
Source	670	\$aAttwood, Tony. Le syndrome d'Asperger, ©2018
INITIALES		\$aKV\$co\$dQMC\$e20190118

Autorité nom-titre à l'expression

Zones fixes					
008/33 (1206)	a	008/09 (1212)	a	008/39 (1219)	d
GUIDE 17 (1232)	n				

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Nom pers	100 1	\$aAttwood, Tony,\$d1952-\$tComplete guide to Asperger's syndrome.\$iFrançais
F. rejetée	400 1	\$aAttwood, Tony,\$d1952-\$tSyndrome d'Asperger
Source	670	\$aAttwood, Tony. Le syndrome d'Asperger, ©2018
INITIALES		\$aKV\$co\$dQMC\$e20190118



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre)

Zones fixes

Idem 100-110-111

Zones variables

010 Idem 100-110-111

Index de recherche : NO16

016 Idem 100-110-111

024 Idem 100-110-111

Index de recherche : N024

040 Idem 100-110-111

046 Date de début de la période de création (\$k); Date de fin de la période
création (\$l)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

Index de recherche : AUA

Le titre de l'œuvre original est obligatoirement ajouté dans la sous-zone \$t à la suite du point d'accès autorisé du créateur.

100 1 # \$aNelsen, Jane.\$tPositive discipline in the classroom

110 2 # \$aSociété du Plan Nord (Québec).\$tPlan stratégique

*Omettre les articles initiaux.

Pour une compilation de toutes les œuvres d'un même créateur, le titre collectif conventionnel « Œuvre » ou la forme des œuvres sera saisie dans la sous-zone \$t.

Pour les parties d'une œuvre, ajouter le titre privilégié de l'œuvre ou la forme de l'œuvre suivi de la sous-zone \$k lorsqu'il n'y a aucun rappel des titres en 7XX.

100 1 # \$aBérard, Frédéric,\$d1977-\$tChroniques.\$kExtraits

110 1 # \$aCanada.\$tLoi sur la taxe d'accise.\$kExtraits

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

Index de recherche : AUA

Pour l'expression d'une œuvre, ajouter la langue de l'expression dans la sous-zone \$l.

100 1 # \$aJackson, Paul,\$d1956-\$tHow to make repeat patterns.\$lFrançais
110 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère des finances.\$tRevenu
disponible.\$lAnglais

Pour l'expression d'une partie d'œuvre, ajouter les 2 sous-zones \$k (forme) et \$l (langue).

100 1 # \$aPapalia, Diane E.\$tHuman development.\$kExtraits.\$lFrançais

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

336 Type de contenu

Le type de contenu est un élément fondamental pour l'expression d'une œuvre.

110 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère des finances.\$tRevenu
disponible.\$lAnglais

336 # # \$atexte\$2rdacontent

370 Lieu associé

Enregistrer le lieu d'origine de l'œuvre, si celui-ci est connu.

110 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère des finances.\$tRevenu disponible

370 # # \$gQuébec (Province)\$2rvm

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

377 Langue associée

Enregistrer le code de langue d'une expression.

100 1 # \$aChristie, Agatha,\$d1890-1976.\$tStar over Bethlehem.\$hParole
énoncée\$s(Vance)

377 # # \$aeng

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

Index de recherche : AUA

400/410/411

Tous les changements de titre d'œuvre et d'expression sont enregistrés comme des variantes de titre dans les zones 400, 410 ou 411.

100 1 # \$aKouri, Robert P.,\$d1941-\$tCorps humain, l'inviolabilité de la personne et le consentement aux soins

400 1 # \$aKouri, Robert P.,\$d1941-\$tIntégrité de la personne et le consentement aux soins

400 1 # \$aKouri, Robert P.,\$d1941-\$tIntégrité et consentement aux soins

110 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère des finances.\$tRevenu disponible.\$lAnglais

410 1 # \$aQuébec (Province).\$bMinistère des finances.\$tDisposable income

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'AGENT

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

5XX - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

La sous-zone \$wr est obligatoire en présence de la sous-zone \$i.

Enregistrer uniquement les relations permanentes (voir l'annexe J)

*Cette zone est rarement utilisée dans les autorités d'œuvre et d'expression.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

100/110/111 – Autorité d'œuvre (auteur-titre) (suite)

- 670 Idem 100/110/111
- 675 Idem 100/110/111
- 678 Idem 100/110/111 (peu utilisé)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection

Index de recherche : TIA

Collection innovation, entrepreneuriat et gestion.... (RAU100)		
Zones fixes		
008/33 (1206)	a	008/09 (1212)
GUIDE 17 (1232)	n	008/12 (1235)
		008/39 (1219)
		008/13 (1236)
Description	Ind.	Zones variables
No LC	010	\$ano2017053764
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$serda
Titre unif	130	0 \$aCollection innovation, entrepreneuriat et gestion.\$pSérie innovation et technologies
F. rejetée	430	0 \$aSérie innovation et technologies
Exemple	642	\$av. 1\$5QMC
Lieu/éditeur	643	\$aLondon, UK\$bISTE editions
Source	670	\$aErmine, Jean-Louis. Knowledge management, ©2018
Source	670	\$aLCA Internet
INITIALES		\$aLF\$cds\$dQMC\$e20190117

*Distinctions

Si le titre privilégié de la collection risque d'être confondu avec le titre d'une autre œuvre, privilégier l'ajout d'une caractéristique distinctive lié à l'organisme (nom ou lieu) dans le point d'accès autorisé de l'œuvre.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection

Zones fixes

008/33 (1206)	a complètement établi
008/09 (1212)	a vedette établie
008/39 (1219)	Source du catalogage # agence bibliographique nationale d autre
Guide 17 (1232)	n notice complète
008/12 (1235)	Type de collection a collection monographique
008/13 (1236)	Collection numérotée ou non a numérotée b non numérotée c numérotation variable n sans objet
008/10 (1251)	z autre

Index de recherche : VERI

Index de recherche : ARV

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

Zones variables

010 \$a no de contrôle de la LC

016 \$a no de contrôle de l'agence bibliographique nationale

1er indicateur

BAC (OONL)

7 autres sources ; suivi à la fin de la sous-zone \$2sigle

Index de recherche : NO16

022 ISSN de la collection (omettre les tirets)

024 VIAF ; suivi de la sous-zone \$2viaf

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre)

Index de recherche : N024

046 Date de début de la création (\$k); Date de la fin de la création (\$l)

090 Cote locale de la collection (facultatif)

090 0 # \$aE5C65 R361 no\$5QMC

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

1^{er} indicateur

Non défini

2^e indicateur

0 Laisser le 2^e indicateur à zéro

Attention, les autorités de collections doivent être créées sans les articles initiaux.

Sous-zones

\$a collection

\$n no de la partie/section du document

\$p nom de la partie/section du document (sous-collection)

130 # 0 \$aSens du droit.\$pSérie Essais

130 # 0 \$aBoîte à outils (Dunod).\$pCompétences transversales

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

377 Langue associée

Enregistrer le code de langue de l'expression.

```
130 # 0 $aProgramme d'études techniques.$lAnglais  
377 # # $aeng
```

380 Genre de l'oeuvre

Le genre de l'oeuvre est déjà présent dans le bordereau A130-C.

```
130 # 0 $aProgramme d'études techniques.$lAnglais  
380 # # $aCollections$2rvmgf
```



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

430 - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Enregistrer les variantes du nom de la collection (titre de l'expression, avec ou sans le terme Collection, forme abrégée, etc.).

*Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que le 130.

530 - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

La sous-zone \$wr est obligatoire en présence de la sous-zone \$i.

Enregistrer uniquement les relations permanentes (voir l'annexe J).

130 # 0 \$aFaune tropicale

530 # 0 \$wr\$iPrécédé de (œuvre) :\$aCollection Faune et flore tropicales

Attention, nécessite une justification en 665.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

642 - Exemple de numérotation de collection (facultatif)

Sous-zones

- \$a exemple de numérotation
- \$d volume/date auxquels s'applique l'exemple
- \$5 localisation créant cette zone

642 # # \$aN0 16\$d(Juin 2006)\$5MQDP

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

643 - Lieu et éditeur de la collection

Enregistrer le lieu de publication et le nom de l'éditeur de la collection mentionnés à la zone 264 de la notice bibliographique.

Sous-zones

\$a lieu

\$b éditeur

Attention, il faut omettre le deux-points (:) avant le \$b.

643 # # \$aParis\$bPresses universitaires de France

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

665 - Renvoi historique

Enregistrer les informations sur les liaisons présentes dans les zones 530 (voir aussi).

Toujours terminer cette zone avec la phrase :

\$aLes publications de cet organisme sont enregistrées au nom en usage au moment de leur parution.

667 - Note générale non destinée au public

Enregistrer une note locale concernant la numérotation d'une cote spécifique à une collection. Elle est utilisée principalement pour les publications gouvernementales.

667 # # \$aDans la cote on inscrit les 4 ou 6 derniers chiffres du numéro inscrit en note

667 # # \$aLes cotes des titres de cette collection peuvent être attribuées à E3U5 A93 ou à E37U5 A95 tout dépendamment de quel ministère le Conseil des universités relève au moment de leur parution\$5QMC

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre d'œuvre - Collection (suite)

670 - Source des données

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression

Établir un point d'accès autorisé au titre pour les ressources n'ayant pas de créateur comme point d'accès principal et toute autre relation nécessitant un point d'accès autorisé (730).

Guide des programmes destinés aux personnes handic... (RAU100)

Zones fixes

008/33 (1206) a ... 008/09 (1212) a ... 008/39 (1219) d ...
GUIDE 17 (1232) n ...

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Titre unif	130	0 \$aGuide des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches
Source	670	\$aGuide to programs for people with disabilities, their families and caregivers, November 2017
INITIALES		\$aSL\$co\$dQMC\$e20190110

Guide des programmes destinés aux personnes handic... (RAU100)

Zones fixes

008/33 (1206) a ... 008/09 (1212) a ... 008/39 (1219) d ...
GUIDE 17 (1232) n ...

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Titre unif	130	0 \$aGuide des programmes destinés aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches.\$!Anglais
F. rejetée	430	0 \$aGuide to programs for people with disabilities, their families and caregivers
Source	670	\$aGuide to programs for people with disabilities, their families and caregivers, November 2017
INITIALES		\$aSL\$co\$dQMC\$e20190110

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Autres titres d'œuvre

Sert également à la création des autorités de titres d'œuvres pour :

- un site Web, un logiciel
- une base de données
- une émission de télévision
- un titre de périodiques
- etc.

Snapchat (Site Web) (RAU100)		
Zones fixes		
008/33 (1206)	a	...
008/09 (1212)	a	...
008/39 (1219)		...
GUIDE 17 (1232)	n	...
008/12 (1235)	n	...
008/13 (1236)	n	...

Description	Ind.	Zones variables
No LC	010	\$an 2016036670
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Titre unif	130	0 \$aSnapchat (Site Web)
F. rejetée	430	0 \$aSnapchat (Electronic resource)
F. rejetée	430	0 \$aSnapchat (Ressource électronique)
F. rejetée	430	0 \$aSnapchat
Source	670	\$aSalmandjee Lecomte, Yasmina. Réseaux sociaux pour les nuls, ©2018
Source	670	\$aD'après : LCA Internet
INITIALES		\$aBG\$cds\$dQMC\$e20180511



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Autres titres d'œuvre

JuriBistro.eDOCTRINE (Base de données) (RAU100)

Zones fixes

008/33 (1206) a 008/09 (1212) a 008/39 (1219) d
GUIDE 17 (1232) n

Description	Ind.	Zones variables
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Titre unif	130	0 \$aJuriBistro.\$peDOCTRINE (Base de données)
Source	670	\$aDéveloppements récents en droit de la copropriété divise (Colloque) (8e : 2018 : Montréal, Québec). Développements récents en droit de la copropriété divise (2018), 2018
Non trouvé	675	\$aVIAF, 2019-01-15
Inf bio/hist	678	\$aOutils de la suite JuriBistroMD du CAJ donnant accès à la doctrine en texte intégral.
INITIALES		\$aMLA\$co\$dQMC\$e20190115

Xcelsius (Logiciel) (RAU100)

Zones fixes

008/33 (1206) a 008/09 (1212) a 008/39 (1219)
GUIDE 17 (1232) n

Description	Ind.	Zones variables
No LC	010	\$an 2008074256
Source cat	040	\$aQQMC\$bfre\$erda
Titre unif	130	0 \$aXcelsius (Logiciel)
F. rejetée	430	0 \$aXcelsius (Computer file)
F. rejetée	430	0 \$aXcelsius (Fichier informatique)
Source	670	\$aAbdulezer, Loren. Xcelsius 2008 dashboard best practices, c2009
Source	670	\$aD'après : LCA Internet
INITIALES		\$aKV\$cds\$dQMC\$e20180709

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression

Zones fixes

008/33 (1206)	a	complètement établi
008/09 (1212)	a	vedette établie
008/39 (1219)		Source du catalogage
	#	agence bibliographique nationale
	d	autre
Guide 17 (1232)	n	notice complète
008/10 (1251)	z	autre

Index de recherche : VERI

Index de recherche : ARV

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression (suite)

Zones variables

010 \$a no de contrôle de la LC

016 \$a no de contrôle de l'agence bibliographique nationale

BAC (OONL)

Index de recherche : NO16

7 autres sources ; suivi à la fin de la sous-zone \$2sigle

022 ISSN (omettre les tirets)

024 VIAF ; suivi de la sous-zone \$2viaf

Index de recherche : N024

040 Source du catalogage (ex. : \$aQQL\$bfre)

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression (suite)

1^{er} indicateur

Non défini 2^e

indicateur

0 Laisser le 2^e indicateur à zéro

Attention, les autorités de collections doivent être créées sans les articles initiaux.

Sous-zones

\$a titre uniforme

\$k sous-vedette de forme

\$l langue du document

\$n no de la partie/section du document

\$p nom de la partie/section du document

130 # 0 \$aCode des bonnes pratiques de l'écotouriste

130 # 0 \$aPrévention de la toxicomanie.\$pAlcool, drogues et médicaments : guide
d'organisation.\$lAnglais

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression (suite)

377 Langue associée

Enregistrer le code de langue de l'expression.

130 # 0 \$aPrévention de la toxicomanie.\$pAlcool, drogues et médicaments : guide
d'organisation.\$lAnglais

377 # # \$aeng

380 Genre de l'oeuvre

Le genre de l'oeuvre doit être ajouté pour différencier 2 titres uniformes identiques.

130 # 0 \$aBulletin de la retraite

380 # # \$aPériodiques\$2rvmgf



2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression (suite)

430 - Rappel de renvoi « Voir » (forme rejetée)

Enregistrer en renvoi les autres formes du titre

Mêmes indicateurs et codes de sous-zones que le 130.

530 - Rappel de renvoi « Voir aussi » (forme associée)

La sous-zone \$wr est obligatoire en présence de la sous-zone \$i.

Enregistrer uniquement les relations permanentes (voir l'annexe J)

*Cette zone est rarement utilisée dans les autorités d'oeuvre et d'expression.

2. ZONES MARC 21 : RÈGLES RIBG : AUTORITÉS D'ŒUVRE ET D'EXPRESSION

130 – Titre privilégié de l'oeuvre ou de l'expression

(suite)

665 - Renvoi historique

Enregistrer les informations sur les liaisons présentes dans les zones 530 (voir aussi).

Toujours terminer cette zone avec la phrase :

\$aLes publications de cet organisme sont enregistrées au nom en usage au moment de leur parution

667 - Note générale non destinée au public

Enregistrer une note locale.

667 # # \$aQL traite seulement certaines livraisons de ce titre. RDA : utiliser l'étiquette 730 avec l'indicateur de relation Contenu dans (oeuvre) sans ajout du numéro dans la sous-zone \$n. Inscrire la numérotation dans une note 500.

670 - Source des données

(voir la zone 670 sous 100 - Nom de personne)

3. DIRECTIVES RIBG : COHABITATION RCAA2 ET RDA

Dans le catalogue, des notices RCAA2 et RDA se côtoient.

Les notices traitées en RDA sont identifiées dans la zone 040.

040 # # \$aQQMC\$bfre\$erda

Il n'y a pas de traitement rétrospectif fait sur les notices RCAA2.

La norme de traitement initiale des notices bibliographiques et autorités, RDA ou RCAA2, est respectée et donc n'est pas changée par une autre catalogueur se liant à la notice.

Se référer au document [Cohabitation](#)